



AU MOINS 13 MORTS DANS UN ATTENTAT, L'ÉTAT D'URGENCE DÉCRÉTÉ

LA TUNISIE À NOUVEAU MARTYRISÉE

Page 3

ISSN : 1112-7449

MIDI



IL RENOUVELLE SA CONFIANCE À GOURCUFF



RAOURAOUA PRÔNE LA STABILITÉ

Page 17

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

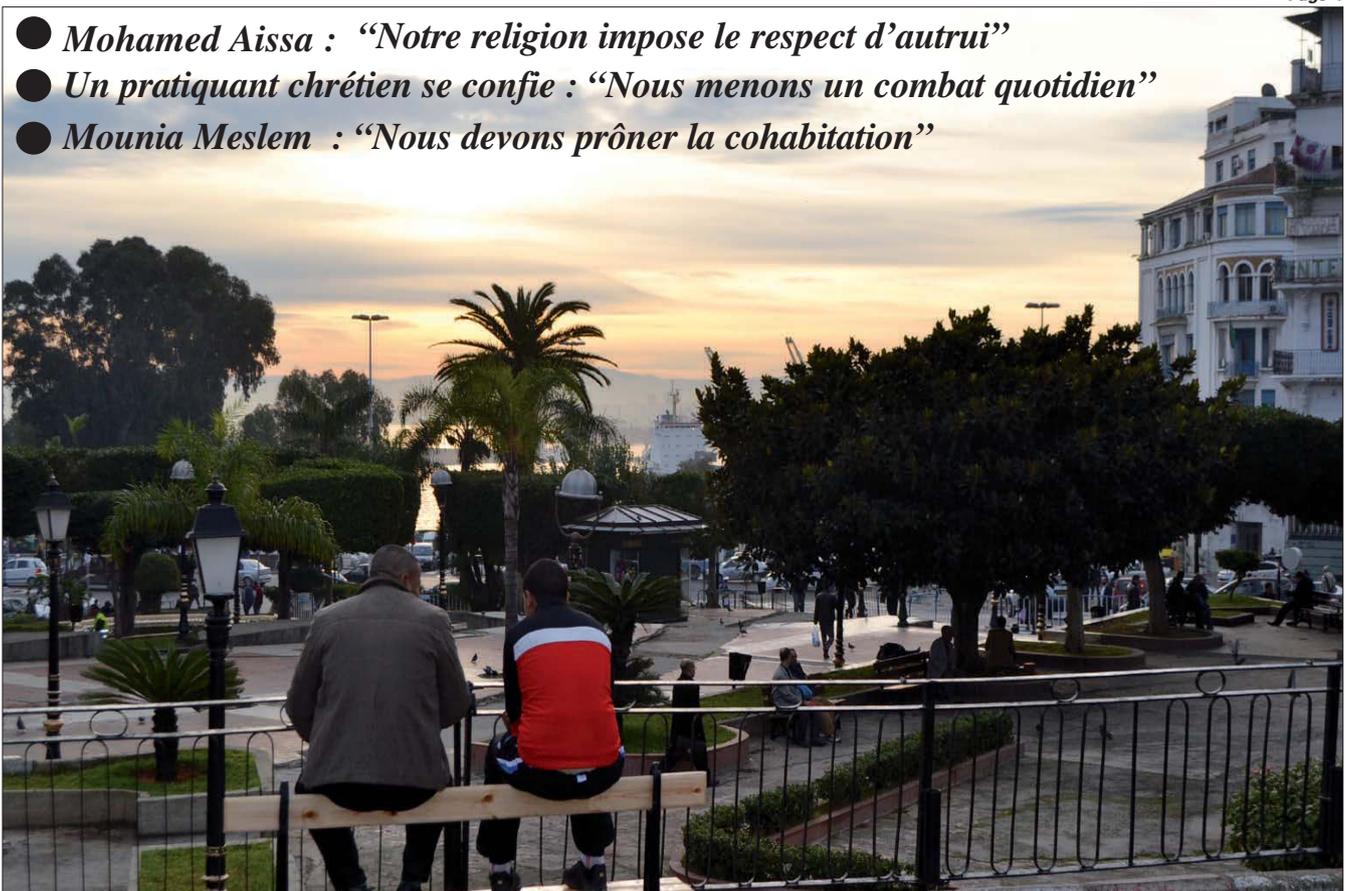
N° 2643 | Jeudi 26 novembre 2015 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

LIBERTÉ DE CULTE EN ALGÉRIE

TOLÉRÉE, MAIS BIEN CONTRÔLÉE

Page 4

- *Mohamed Aissa : "Notre religion impose le respect d'autrui"*
- *Un pratiquant chrétien se confie : "Nous menons un combat quotidien"*
- *Mounia Meslem : "Nous devons prôner la cohabitation"*



OUVERTE AUX ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS UNIVERSITAIRES



**BIENTÔT
UNE PLATEFORME
MAGHRÉBINE
DE L'ARCHIVE
NUMÉRIQUE**

Page 24

CONDITION DE LA FEMME EN ALGÉRIE



**MESLEM ANNONCE
L'AMENDEMENT
DU CODE
DE LA FAMILLE**

Page 6



2,5
milliards DA
débloqués pour la
réalisation de l'hôpital
de Theniet El-
Abed à Batna.

7
millions de person-
nes meurent chaque
année de maladies
liées à la pollution
de l'air.

14
éléments de réseaux de
soutien aux groupes
terroristes ont été
arrêtés.

600.000 morts sur 20 ans dans des catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles, toujours plus fréquentes, ont tué quelque 600.000 personnes dans le monde sur 20 ans, a annoncé l'Onu.

La très grande majorité de ces décès (89%) a été enregistrée dans des pays à faibles revenus et a entraîné des pertes financières évaluées à 1,9 milliard de dollars.

C'est pourquoi il est si important qu'un nouvel accord sur le changement climatique émerge de la COP 21 à Paris, en décembre. Les catastrophes climatiques sont de plus en plus fréquentes, marquées par l'augmentation soutenue du nombre d'inondations et de tempêtes.

Cette progression devrait se poursuivre dans les décennies à venir, bien que les scientifiques ne parviennent pas encore à déterminer dans quelle mesure l'augmentation de ces phénomènes est imputable au changement climatique.

Les inondations ont représenté, à elles seules, 47% des catastrophes climatiques (entre 1995 et 2015) et ont affecté 2,3 mil-



liards de personnes, dont l'immense majorité (95 %) en Asie. En Afrique, ce sont les populations du Kenya et de l'Éthiopie à être les plus touchées.

Des vêtements compressifs pour les enfants grands brûlés à Oran



Des enfants grands brûlés ont bénéficié, dernièrement à Oran, de vêtements compressifs. Ces vêtements indisponibles sur le marché local, offerts à une dizaine d'enfants nécessiteux, ont la particularité de dilater le cuir sans rétrécissement évitant une complication des plaies.

Cette action caritative a concerné les enfants grands brûlés de l'établissement hospitalier spécialisé en pédiatrie Boukheroufa- Abdelkader.

Les effets vestimentaires offerts sont des gants, des masques et des gilets fabriqués en fibres utilisés dans le traitement des brûlures graves, dont le prix est estimé à 1.500 euros l'unité et sont changeables tous les six mois, en plus de plaquettes de silicone et des crèmes atténuant les effets de brûlures.

La cité 64-Logts d'El Bayadh baptisée du nom du chahid Mohamed Ben-Amer

La cité militaire 64-Logements, à El-Bayadh, a été baptisée du nom du chahid Mohamed Ben-Amer, lors d'une cérémonie organisée en présence de membres de la famille du chahid.

L'opération intervient en application des instructions du haut commandement de l'ANP appelant à baptiser les structures militaires du nom de chahada.

Une cérémonie a été organisée en l'honneur des membres de la famille du chahid Mohamed Ben-Amer, en présence des autorités de la wilaya et de compagnons d'armes du chahid.

Natif de la commune d'El-Ghassoul, le chahid Mohamed Ben-Amer a rejoint la Révolution en 1957 et a pris part à plusieurs batailles contre le colonisateur, avant d'être fait prisonnier en 1960 au lieu-dit Azib Berrabeh, dans la zone de Kheneg.

Il a été sorti de prison en mai de la même année par les forces coloniales et contraint de traverser, en compagnie de

plusieurs de ses compagnons d'armes, un champ de mines, près de la localité de Bouâlem, avant d'être exécutés par les armes après l'explosion d'une mine sur leur passage.



Nouredine Bedoui

"Il est impératif que nous ayons une vision commune de l'investissement avec pour objectif de créer des richesses (...). Il est important de produire localement les aliments de bétail afin de réduire la facture des importations et de développer durablement l'élevage."



Des croquettes offertes aux chats ayant... "aidé" la police belge dans ses opérations antiterroriste

La police fédérale belge a offert lundi une écuelle de croquettes virtuelles aux chats qui ont "aidé" les forces de l'ordre lors des opérations antiterroristes de dimanche en Belgique, répondant avec humour au buzz créé sur Twitter.

"Pour les chats qui nous ont aidés hier soir... Servez-vous!", écrit la police fédérale belge sur son compte Twitter, en publiant la photo d'une gamelle en métal gris portant le logo de la police, débordant de croquettes dont les félins sont censés se régaler.

Ce message de la police — qui contraste avec la gravité du ton adopté dimanche soir pour enjoindre médias et internautes à s'abstenir de divulguer tout renseignement sur les opérations policières en cours —, a eu un grand succès, puisqu'il était retweeté 6.700 fois trois heures après avoir été diffusé. Il manifeste l'engouement des réseaux sociaux pour l'humour des Belges qui ont tweeté quantité de photos loufoques et surréalistes de chats pour illustrer — sans en révéler le moindre détail — les perquisitions policières ayant permis d'interpeller 16 suspects à Bruxelles et à Charleroi.

Il revend des rétroviseurs volés en donnant son... numéro de téléphone

Un adolescent de 15 ans a été déféré, le 9 novembre dernier, devant le parquet de Pontoise, après avoir été interpellé à Goussainville pour le vol et la vente de plusieurs rétroviseurs.

Entre le 29 juin et le 30 octobre dernier, celui-ci aurait, en effet, commis une quinzaine de vols de rétroviseurs, arrachés directement sur des Peugeot 207 au cours d'escapades nocturnes.

Il revendait ensuite 50 euros pièce ces rétroviseurs sur le site de petites annonces Le Bon Coin. Problème, pour se faire contacter par les personnes intéressées, l'adolescent avait diffusé sur le site son numéro de téléphone ainsi que son adresse email.

Il n'a, donc, pas été très compliqué, pour les enquêteurs de retrouver la trace du jeune voleur, qui avait tout de même réussi à écouler tout son stock avant son interpellation.

AU MOINS 13 MORTS DANS UN ATTENTAT, L'ÉTAT D'URGENCE DÉCRÉTÉ

La Tunisie à nouveau martyrisée

Un attentat contre un bus de la garde présidentielle a fait au moins 13 morts et 20 blessés, dont 3 grièvement, mardi 24 novembre, en plein centre de Tunis, selon un nouveau bilan du ministère de la Santé tunisien. L'état d'urgence, qui avait été levé le mois dernier, a été de nouveau décrété et un couvre-feu mis en place de 21 h à 5 h du matin

PAR IDIR AMMOUR

Le terrorisme frappe à nouveau la Tunisie. Après Le Bardo, Sousse, la décapitation barbare d'un berger au Djebel Mghila, Tunis vient d'être frappée au cœur, laissant plusieurs victimes parmi la garde présidentielle. Une bombe visant un bus de la sécurité présidentielle, qui transportait des forces de l'ordre, a

explosé dans le centre de la capitale tunisienne. La piste d'un attentat suicide est pour l'instant privilégiée. Des sources proches de la sécurité et de la Présidence ont confirmé l'explosion. Ils ont dit ignorer à ce stade si une bombe en était à l'origine ou si un projectile a été tiré en direction du bus, sur l'avenue Mohamed-V. La piste d'un attentat suicide est privilégiée mais certains témoins affirment également avoir vu un homme lancer une bombe au passage du bus. L'explosion a fait au moins 13 morts mais le bilan est encore incertain.

Au moins 12 morts parmi la sécurité présidentielle

A proximité du site de l'attentat contre un bus de la sécurité présidentielle dans le centre de Tunis, le mardi 24 novembre. Au moins douze personnes ont été tuées. L'explosion s'est produite à 17h15 avenue

Mohamed-V, l'un des grands axes de la capitale tunisienne, non loin du ministère de l'intérieur. Au moins 12 membres de la sécurité présidentielle ont été tués, "la treizième victime n'a pas encore été identifiée", a annoncé un responsable du ministère. Sur les 20 blessés, "quatre sont des civils", a-t-il précisé.

L'état d'urgence décrété

Prendre les mesures sécuritaires d'urgence est tout aussi nécessaire, mais ces mesures ne risquent-elles pas d'avoir le même effet que celles précédemment prises en attendant le prochain coup ? Ce qu'il faut aujourd'hui c'est avant tout regarder la vérité en face ! Sans cela, ça sera une hibernation de mots et se contenter d'artifices face à une marée qui déferle sur la Tunisie et menace d'emporter toute la région. La mesure marque une nouvelle séquence dans la laborieuse transition

démocratique tunisienne. Pour ce, le président tunisien, Béji Caïd Essebsi, a décrété, mardi dernier, l'état d'urgence pour 30 jours après l'attaque djihadiste visant un bus de la sécurité présidentielle, qui transportait des forces de l'ordre. Dans un discours solennel à la nation retransmis à la Télévision nationale, le chef de l'État a justifié sa décision en invoquant l'existence d'un "danger imminent" pesant sur la sécurité du pays. "Au vu de cet événement douloureux, de cette grande tragédie (...) je proclame l'état d'urgence pour 30 jours aux termes de la loi et un couvre-feu dans le Grand-Tunis à partir de 21h jusqu'à demain 5h", a déclaré le chef de l'État dans une brève allocution télévisée. Cette menace, a-t-il précisé, "nécessite le déploiement de toutes les unités sécuritaires de la police, de la garde nationale et de l'armée".

I. A.

Les attentats terroristes en Tunisie depuis 2013

assassinats.
•30 oct : Deux attentats touchant pour la première fois la côte Est touristique sont déjoués, notamment à Sousse où un kamikaze se fait exploser sur une plage.

2014
•13 juin : Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) revendique pour la première fois de récentes attaques, notamment un assaut fin mai contre le domicile du ministre de l'Intérieur (quatre morts parmi les forces de l'ordre).

•16 juil : Quinze soldats sont tués après un assaut "terroriste" à l'heure de la rupture du jeûne pendant le Ramadhan, sur le mont Chaambi, attaque la plus meurtrière de l'histoire de l'armée.

Depuis sa révolution de 2011, la Tunisie est confrontée à un essor de la mouvance jihadiste, en particulier dans les régions frontalières de l'Algérie et de la Libye. Des dizaines de policiers et de militaires ont été tués.

2015
•18 mars : Un attentat, revendiqué par l'EI, contre le musée Bardo à Tunis fait 22 morts, 21 touristes étrangers et un policier tunisien. L'attaque est la première à toucher des étrangers en Tunisie depuis 2002 et la première revendiquée par l'EI, qui sévit en Libye voisine, en Syrie et en Irak.

•26 juin : Un attentat contre l'hôtel Riu Imperial Marhaba à Port el Kantaoui près de Sousse, à 140 km au sud de Tunis, fait 38

morts dont un grand nombre de Britanniques. L'attentat, le pire de l'histoire récente de la Tunisie, est revendiqué par l'EI.
•17 nov : Dix-sept personnes ont été interpellées depuis le début du mois lors d'opérations antiterroristes, permettant aux autorités de déjouer des attaques contre des "bâtiments sécuritaires" ou des hôtels, affirme un responsable gouvernemental.

•24 nov : Au moins 12 personnes ont été tuées dans une explosion contre un bus de la sécurité présidentielle dans le centre-ville de Tunis, selon le ministère de l'Intérieur. Le porte-parole de la présidence de la République a affirmé qu'il s'agissait d'un "attentat".

R. N.

Bouteflika condamne un "acte terroriste abject"

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a adressé un message de condoléances à son homologue tunisien, Béji Caïd Essebsi, suite à l'attentat terroriste perpétré mardi contre un bus de la garde présidentielle à Tunis, condamnant un "acte terroriste abject".
"Nous avons appris avec une profonde

consternation la nouvelle de l'attentat terroriste abject qui a visé la Tunisie et fait plusieurs victimes parmi de vaillants hommes qui ne faisaient qu'accomplir leur devoir", a écrit le président Bouteflika dans son message.

"En cette douloureuse épreuve qui frappe le peuple tunisien frère, je vous présente, au nom du peuple et du gouvernement

algériens et en mon nom personnel, mes condoléances les plus attristées et exprime au peuple tunisien notre profonde compassion, priant Dieu Le Tout Puissant d'accueillir les victimes en son vaste paradis et d'assister leurs familles, tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés", lit-on dans le message. "Je tiens à vous assurer, et à travers vous le peuple tunisien

frère, de notre entière solidarité et soutien en cette pénible épreuve, tout en réaffirmant notre condamnation avec force de cet acte terroriste abject et notre ferme détermination à poursuivre notre coopération en joignant nos efforts aux vôtres pour exterminer le terrorisme", conclut le Président Bouteflika.

L'Algérie condamne fermement

L'Algérie condamne fermement le lâche attentat terroriste perpétré mardi à Tunis contre un bus de la sécurité présidentielle qui a fait 12 morts selon un bilan provisoire, a indiqué avant-hier soir le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.
"L'Algérie, qui a souffert des affres du ter-

rorisme, est pleinement convaincue que toutes les méthodes de terreur, aussi sanguinaires soient-elles n'affecteront pas la détermination du peuple tunisien frère à avancer dans l'édification de ses institutions démocratiques et relever tous les défis, à leur tête, le défi que représente le terrorisme étranger à nos valeurs, histoire

et tout ce qui nous est sacré", lit-on dans le communiqué.

"L'Algérie, qui partage la détermination du peuple tunisien à combattre cet exécrable fléau et lui faire face, présente ses condoléances aux familles des victimes de cet acte criminel odieux et exprime sa solidarité inconditionnelle

avec le peuple et le gouvernement tunisiens", a ajouté le ministère des Affaires étrangères.

Suite à l'attentat, le président tunisien Béji Caïd Essebsi a proclamé mardi soir l'état d'urgence en Tunisie pour 30 jours et un couvre-feu dans le Grand-Tunis de 21h à 5h du matin.

I. A.

FACE AU DANGER DU TERRORISME

Hamel appelle à la "vigilance"

PAR INES AMROUDE

La vigilance face au danger terroriste doit faire partie du comportement de tous les jours des citoyens algériens, a déclaré à Annaba le Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), le général-major Abdelghani Hamel.

"Le terrorisme, aujourd'hui transfrontalier, requiert la vigilance du citoyen en appui au rôle dévolu à l'État en matière de coordination et de mise en place de tous les moyens à même de faire face à ce phénomène et à sa propagation", a souligné le DGSN dans une conférence de presse organisée à l'École de police Hadi-Khediri, juste après une cérémonie de remise symbolique de clés de logements sociaux participatifs à des éléments de ce corps sécuritaire.

Le général-major Hamel a mis l'accent, dans ce con-

texte, sur "l'expérience acquise par l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme", devenue "une référence qui retient aujourd'hui l'attention de nombreux pays".

Le DGSN a affirmé, à ce propos, que l'Algérie doit sa victoire sur le terrorisme autant à l'action armée qu'aux initiatives politiques qui ont donné naissance à la réconciliation nationale.

Le général-major Hamel a également abordé, au cours de sa conférence de presse, le mécanisme africain de coopération policière (Afripol) qui tiendra sa première assemblée générale les 13 et 14 décembre prochains à Alger. Il a indiqué, à ce sujet, que cette structure de coopération africaine était de nature à donner une nouvelle impulsion à la formation et à la qualification des corps de la police, et à favoriser des échanges d'infor-

mations et d'expériences entre les services de sécurité en Afrique. Le DGSN a par ailleurs évoqué la couverture sécuritaire du pays pour affirmer qu'elle a atteint 83 % dans la wilaya d'Annaba et 80 % à l'échelle nationale.

Les efforts se poursuivent, a-t-il ajouté, pour atteindre un taux de couverture de 100 % à la faveur de la modernisation des moyens d'investigation et d'intervention et grâce à la formation des éléments formant ce corps constitué.

Le général-major a rappelé, dans ce contexte, le programme portant sur la mise en place, à travers les grands centres urbains, d'un système de télésurveillance relié à une base de données, pour lutter encore plus efficacement contre la criminalité.

I. A.

LIBERTÉ DE CULTE EN ALGÉRIE

Tolérée, mais bien contrôlée

En matière de religion, il n'existe pas de recensement officiel en Algérie. Il est toutefois estimé que l'Islam est la religion de la majorité des Algériens. L'article 2 de la Constitution le stipule d'ailleurs clairement : "l'Islam est la religion de l'Etat". Aussi, le droit à la liberté de conscience et d'opinion sont inscrits dans la Constitution algérienne qui ne mentionne pas la liberté religieuse. Toutefois d'autres lois garantissent aux non-musulmans de pratiquer leurs rites religieux, dans les limites de certaines réglementations.

A titre d'exemple, une loi de 2006 interdit le prosélytisme - visant des musulmans et ayant pour but leur conversion à un autre culte. Cette loi interdit également la pratique d'autres cultes en dehors des édifices religieux autorisés.

PAR FAYCAL ABDELGHANI

C'est en effet depuis la promulgation de la loi 02-06 relative à l'organisation des cultes non musulmans que certains y voient la main mise de l'État sur les religions et le rétrécissement de leur liberté. D'autres au contraire y voient une manière d'éviter la confusion et l'étalage en public des autres religions qui peuvent mettre en conflit ou en danger la société. Mais à juste titre qu'en pense le ministre des Affaires religieuses sur ce sujet ? Interrogé à ce propos, le ministre considère d'abord que "la loi 02-06 permet d'encadrer la vie culturelle des non-musulmans et permet l'exercice du culte dans les bâtisses autorisées par l'État et interdit le prosélytisme".

Jusqu'à là, le vide juridique qu'il y avait autour de l'encadrement des religions autres que musulmanes était comblé, mais en réalité, la loi de 2006 est vue par des associations de défense des droits de l'homme comme une "loi qui surveille les religions" et permet de les contrôler. Cette chape de plomb qui a longtemps mis l'Algérie dans la liste des pays qui "restreignent la liberté religieuse" a généré une situation politique et diplomatique très embarrassante. Face à cet embarras, l'État a procédé d'abord à rajeunir les préposés au ministère des Affaires religieuses et des Wakfs.

La nomination d'un jeune ministre en l'occurrence Mohammed Aïssa, jeune islamologue ouvert sur les autres cultures a permis une première décantation. Dans ces discours, ce dernier a toujours rassuré sur le respect dont doivent jouir les autres communautés chrétiennes et juives en Algérie. Sa récente déclaration à Oran a

bien clarifié les choses. "Le non-musulman soit chrétien ou juif est autorisé à pratiquer sa religion comme le stipulent les lois de la Constitution".

Pour lever toute ambiguïté, le ministre s'est autorisé à rouvrir les synagogues algériennes, fermées durant les années 1990 pour des raisons sécuritaires. Interrogé récemment sur la liberté de culte en Algérie, Mohammed Aïssa a répondu avec clarté : "l'Algérie est un État souverain qui compte plusieurs langues et cultures et qui est ouvert et accepte l'Autre, sa Constitution, qui stipule que l'Islam est la religion de l'État, ne signifie pas la négation de l'Autre".

Voilà qui résume en partie ce que l'État pense de la liberté religieuse en se basant sur le principe un peu sacré de la Constitution qui garantit le libre droit d'exercer le culte sans entraves ni contraintes. Mais le point de vue du droit n'explique pas tout.

Dans les faits, le ministre sait que la pratique religieuse autre que l'Islam n'est pas une affaire uniquement de lois mais aussi d'ouverture de la société civile aux autres apports religieux et surtout la consécration de la tolérance qui par principe régit l'ensemble des spiritualités en Algérie. S'agissant des lieux de culte comme celles des églises ou cathédrales chrétiennes, l'État n'a jamais selon les différents spécialistes de la question mis des pressions.

Dans le cadre du rapprochement avec les chrétiens, Mohammed Aïssa estime que "l'Algérie collaborera avec eux et leur permettra de pratiquer leur religion, de même que les juifs, dans le cadre des lois de la République".



Qu'en est-il des groupes non autorisés ?

La pratique de la foi non musulmane dépend en gros de la manière et du nombre de pratiquants en Algérie. Selon des estimations non exhaustives, il existe en Algérie entre 20.000 et 100.000 chrétiens dont le plus gros nombre est celui des catholiques.

Mais il existe aussi des congrégations protestantes et celles qui nourrissent la suspicion aux yeux des officiels ce sont les évangélistes qui sont les plus "virulents" en matière de prosélytisme. Sauf que l'église protestante officielle s'est démarquée de ces groupes qui activent, selon des témoins, dans une totale clandestinité en opérant par grappes dans des régions précises.

L'imbricatio dans cette situation fait que les

chrétiens bien représentés et pour la plupart européens et africains ne sont nullement confrontés à des "harcèlements" mais c'est particulièrement les Algériens convertis à d'autres cultes qui sont "mal vus" et font généralement profil bas.

Des campagnes de dénigrement et de dénonciations aboutissent à des arrestations et des poursuites judiciaires à leur encontre où le délit de prosélytisme et exercice illégal de religion leur est collé. Et là encore, il faut nuancer les propos. Ce ne sont pas des campagnes de harcèlement qui sont savamment organisées à un niveau officiel, mais il s'agit souvent d'une "confusion" délibérée ou pas de certaines personnes qui se conduisent en intolérants ou fanatiques. Et c'est là toute la problématique.

F. A.

UN PRATIQUEUR CHRÉTIEN SE CONFIE À MIDI LIBRE

"Nous menons un combat quotidien"

PAR IDIR AMMOUR

Ces derniers temps on parle beaucoup des chrétiens et des églises dans le monde arabe. Si on veut vraiment connaître ce que ressent cette communauté chez nous en Algérie, la meilleure manière de le faire est de la laisser s'exprimer sur sa situation.

C'est pourquoi lors de cette rencontre avec Youcef L., ce pratiquant de confession chrétienne, enseignant de profession, a su mettre en lumière ce qu'il endure dans un pays à majorité musulmane. A signaler que la sollicitation de ce fidèle, s'est faite, après l'échec de quelques tentatives pour nous rapprocher des responsables de quelques petites églises, soit par téléphone ou encore par le déplacement sur les lieux... Quant à l'ordre du jour, qui consiste en la liberté de culte en Algérie, notre interlocuteur, explique qu'à son sens "lorsque l'on évoque les conséquences de l'intégration de la charia dans la Constitution, deux principes risquent surtout d'être remis en cause : l'égalité entre l'homme et la femme et la liberté de religion". Le point qui soulève toujours des interrogations selon toujours Youcef L., "est donc la liberté de

religion". En effet, bien que garantie dans la Constitution, cette liberté, explique-t-il, "est limitée par toutes sortes de discriminations en matière de statuts personnels ainsi que par les lois réprimant les délits de blasphème et d'hérésie. Ces infractions sont utilisées par les autorités publiques pour imposer le conformisme dans le domaine des idées philosophiques, religieuses et politiques, comme dans celui de la création artistique", a-t-il poursuivi. Pour Youcef L., "être chrétien dans notre pays, est un combat quotidien. Je me demande pourquoi cet acharnement", s'est-il demandé. Car, pour lui, c'est une question de conviction. Et c'est une affaire personnelle. "C'est entre toi et toi, a-t-il précisé.

Il faut se battre pour être accepté, pour trouver le juste équilibre dans notre pratique, sans déranger les musulmans dans la leur", a-t-il ajouté. Ce fidèle, enseignant de profession, nous relate que, pendant le Ramadhan, par exemple, il fait attention de ne pas manger devant les élèves. "L'essentiel, pour nous, est de respecter notre prochain. Notre quotidien est fait de vexations et de brimades.



Il y a les regards, la violence de certains propos, les rumeurs les plus folles sur les mœurs de notre communauté. Mais aussi la surveillance et les contrôles incessants". Que faire face à tant d'intolérance ? S'est-il demandé. Après un moment d'hésitation, il reprend ses émotions, et d'ajouter qu'"ils ne savent pas ce qu'ils font, car ils sont manipulés. De mon côté et celui de mes frères, on leur pardonne.

C'est notre conviction et notre mission dans la vie".

Pour terminer, notre interlocuteur émet le vœu de "voir les autorités agir avec sagesse pour instaurer des lois qui protégeront les Algériens de toutes les confusions confondues". « Il faut respecter la liberté individuelle, collective et le droit à la différence », insiste-t-il encore.

I. A.

MOHAMED AISSA MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS, À MIDI LIBRE

“Notre religion impose le respect d'autrui”

Dans cet entretien accordé à Midi Libre le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs revient sur une multitude de questions ayant trait au respect du principe des libertés de culte qui convergent toutes vers la volonté d'aller vers une cohabitation. Il explique d'ailleurs que la Constitution algérienne garantit la liberté de conscience, les lois de la République cautionnent, défendent et statuent sur la liberté d'exercice du culte. En même temps l'Algérie, qui est un pays musulman puisque la Constitution stipule que l'islam est la religion de l'État, a instauré aussi une loi qui immunise les Algériens contre le prosélytisme religieux...

Midi Libre : Monsieur le Ministre Qu'en est-il de la liberté de culte en Algérie ?

Mohamed Aïssa : La liberté de culte en Algérie est une réalité. C'est une réalité sociale d'abord parce que nous remarquons que les églises exercent leurs rituels religieux, on remarque aussi que les prêtres et les curés demandent leurs visas d'entrée à chaque fois qu'ils en ont besoin et c'est une doléance que nous exerçons à chaque fois. Nous observons qu'il y a une communauté chrétienne qui réside en Algérie et qui est composée essentiellement d'étudiants africains auxquels nous avons octroyé des bourses d'études à l'université algérienne, comme il y a aussi des compagnies étrangères européennes asiatiques et américaines et dont les employés, qui sont généralement de confession chrétienne, exercent leur culte dans les églises octroyées par l'administration algérienne. Nous remarquons aussi qu'il y a des chrétiens orientaux. La firme Orascom ramène des coptes qui exercent aussi leur rituel religieux. Donc cette réalité sociale nous la connaissons, nous la reconnaissons et nous l'accompagnons. Nous l'accompagnons par une sensibilisation via les mosquées afin de ne pas dénigrer les autres religions surtout monothéistes, mais surtout par la législation. Sur ce plan, la Constitution algérienne garantit la liberté de conscience, les lois de la République cautionnent, défendent et statuent sur la liberté d'exercice du culte et en même temps l'Algérie, qui est un pays musulman puisque la Constitution stipule que l'islam est la religion de l'État, a instauré aussi une loi qui immunise les Algériens contre le prosélytisme religieux.

Il faut dire que l'Algérie, qui n'est pas contre la chrétienté, ni les autres religions monothéistes, interdit le prosélytisme par le biais duquel on tend à profiter des besoins des uns et des autres et du jeune âge des collégiens et lycéens pour imposer une autre confession pour parasiter la religion musulmane. Nous sentons que nous sommes en parfait équilibre avec les traités internationaux qui imposent le respect de la liberté de culte et nous sommes aussi en équilibre

avec notre appartenance civilisationnelle qui est l'islam. Notre religion impose le respect d'autrui, la liberté de conscience et la liberté d'exercice du culte pour les autres confessions.

Pourtant les rapports du département d'État américain et des organisations internationales reprochent à l'Algérie de ne pas respecter la liberté de culte et la liberté de conscience. Quel est votre commentaire sur cette question ?

Je l'ai dit et je le redis, l'Algérie ne se sent pas coupable. On ne considère nullement le département d'État comme étant le juge mondial qui peut dicter sa sentence vis-à-vis de l'Algérie parce qu'elle s'est égarée ou parce qu'elle a failli à ses obligations. Nous considérons donc que le rapport américain, touche tous les pays, il contient juste des appréciations et nous avons aussi constaté que c'est du copier-coller. Dans sa récente édition ce rapport fait le retracement d'une Algérie qui n'est plus.

C'est une Algérie des années 90 où la dominance du terrorisme a poussé certaines églises entre guillemets à trouver un espace vital pour faire du prosélytisme et à combattre l'appartenance religieuse des Algériens et c'est ce qui a poussé l'autorité publique à immuniser la société algérienne en décrétant des positions contre cette situation et en invitant certaines personnes à quitter le territoire national. A l'époque déjà et au début des années 2000 nous avions constaté déjà que certaines églises, entre guillemets toujours, qui sont en réalité des sectes d'ordre sioniste généralement prospéraient au détriment de l'islam en accusant ce dernier d'être une religion de violence et de terrorisme.

C'est pourquoi après avoir légiféré pour les imams pour leur interdire l'usage et l'instrumentalisation de la religion à des fins politiques, on a institué en 2006 l'ordonnance 02-06. Celle-ci est dénigrée par ces petits groupuscules religieux, certains pseudo prêtres et elle est aussi dénigrée par certains qui veulent nuire à l'Algérie afin d'imposer leur prosélytisme qui a déjà nuï à un espace déjà chrétien qui est l'Amérique du Sud, qui



déjà nuï à une France laïque dans laquelle le catholicisme est dominant et qui a aussi nuï à l'Asie en Chine et au Japon. C'est des mouvances que nous avons contrecarées par cette loi 02-06 qui nous fait honneur et que nous refusons d'abroger car elle a été acceptée et validée par le peuple via l'institution parlementaire. Tous ceux qui veulent revoir cette loi n'ont qu'à postuler pour la fonction de député et siéger à l'APN ou le Sénat pour demander son abrogation, sinon le peuple algérien est fier d'avoir cette loi et fier d'avoir cette immunité pour défendre son appartenance civilisationnelle, pour défendre son acceptation des autres et sa diversité confessionnelle et linguistique.

Quel rapport entretiennent les pouvoirs publics avec l'église catholique et quelle démarche pour faire face au prosélytisme de ces groupes ?

La démarche est unique et elle ne fait pas de distinction entre une église ou une autre et une religion ou une autre. Notre démarche est toute simple : toute confession qui existe en Algérie a le droit de pratiquer sa religion. Mais elle doit le faire en ayant à ses côtés les pouvoirs publics pour sécuriser les lieux les lieux de culte et les fidèles. Tout en donnant cela, les lois de la République interdisent le prosélytisme, qu'il émane du catholicisme,

avec sa diversité multiples, de la juiverie ou d'ailleurs. Nous refusons même les sectes qui se croient dépendre de la religion de l'islam comme le takfirisme et le chiisme. Nous refusons tout cela parce que nous sentons en Algérie que nous avons une appartenance civilisationnelle qui est l'islam qui nous prescrit de respecter les autres, d'être ouverts, de les accepter et de partager notre espace vital avec eux. C'est pourquoi les lois de la République ne distinguent pas, bien que les rapports qui émanent de nos inspections disent que l'église catholique est peut-être la plus adaptée aux lois de la République. Cette église est davantage respectueuse des lois de la République et de la société algérienne puisque en général elle ne déborde pas sur le prosélytisme bien que nous ayons eu auparavant des observations que nous avons fournies à cette église pour lui rappeler qu'elle est une église acceptée lorsque elle accepte de se conformer aux lois de la République. C'est un équilibre très démocratique, très ouvert mais très strict qui refuse que l'Algérie soit un dépôt des nouvelles idéologies et sectes créées de par le monde.

Entretien réalisé par Kamel Hamed

MOUNIA MESLEM À PARTIR DE MOSTAGANEM

“Nous devons prôner la cohabitation”

PAR LAKHDARI BRAHIM

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem, a réaffirmé mardi à Mostaganem les engagements de l'Algérie vis à vis de ses citoyens et de la société internationale pour la consécration de la culture de la paix. A l'ouverture du premier festival mondial "Vivre ensemble en Algérie", la ministre a déclaré : "Nous sommes aujourd'hui à Mostaganem pour réaffirmer ces engagements et la culture de la paix à laquelle aspirent hommes et femmes avec un seul objectif : vivre ensemble". Au passage, Mounia Meslem a salué le rôle du président de la République dans l'instauration des jalons de la paix et de la réconciliation après une décennie noire qu'a connue l'Algérie et qui "constituent actuellement un message à tous les pays du monde qui sont en crise et (vivent) dans une spirale de violence sanglante".

L'islam qui est la paix, a souligné la ministre, prône la cohabitation et le respect de l'Autre, de la liberté et des croyances et de culte et rejette toute forme de violence.

En outre, elle a rappelé les amendements opérés sur l'arsenal juridique en Algérie au profit de la famille suivant une orientation susceptible de renforcer le système social et permettre une insertion sociale réelle et durable.

La ministre a ajouté, à ce propos, que l'Algérie œuvre au renforcement du rôle de la femme et à sa protection contre toute forme

de marginalisation et de violence. Ces objectifs comportent également la consécration de certaines valeurs sociales parallèlement au respect des droits et des devoirs au sein de la famille et dans la société, la reconsidération des relations entre l'homme et la femme selon une vision complémentaire de l'éducation et de la création de richesses. "Pour vivre ensemble, il est nécessaire de jouir de la paix et de la sécurité, de s'offrir les moyens et le temps requis", a affirmé Mounia Meslem.

La ministre a visité une exposition mettant en exergue des sages qui ont appelé à la paix dont l'émir Abdelkader et cheikh El Alaoui et une autre sur des initiatives de jeunes dans les domaines de développement durable, dont celles ayant trait à la construction écologique et aux énergies renouvelables.

Ce festival est organisé quatre jours durant à Mostaganem, Mascara et Alger, à l'initiative du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme et de la Fondation de la Méditerranée pour le développement durable (Djanatu El Arif) de Mostaganem, dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de lutte contre la violence contre la femme.

Des universitaires et spécialistes de onze pays, dont l'Algérie, la Palestine et la Bosnie Herzégovine prennent part à cette rencontre. Une série de communications est programmée abordant, entre autres, la culture de vivre ensemble, la violence contre les femmes en Algérie, l'islam vis à vis de la violence contre



la femme, de même qu'une table ronde sur "La réconciliation et la médiation comme moyens de vivre ensemble".

Dans le site arbre de Dardara (le frère) à Ghrius (Mascara), sera signée une convention portant sur le Prix Emir Abdelkader du vivre ensemble en Méditerranée et dans le monde.

Le film *Islam, voix de femmes* mis en scène par Boualem Guéritli et Didier Bourg à l'occasion du congrès international de la féminité pour une culture de paix "Parole aux femmes"

sera projeté, de même que le film *Vers une spiritualité de paix* de Patrick Verona et Cathérine Michan qui traite de l'histoire de la confrérie Alawie. La cérémonie d'ouverture du festival s'est déroulée en présence de représentants des ministères des Affaires étrangères et des Affaires religieuses et Wakfs, ainsi que des mouridine de zaouias, de représentants de la société civile, d'universitaires et du consul général de France à Oran.

L. B.

CONDITION DE LA FEMME EN ALGÉRIE

Meslem annonce l'amendement du code de la famille

Le code de la famille sera amendé afin d'y introduire de nouvelles dispositions ayant pour objectif d'améliorer la condition de la femme en Algérie, a indiqué hier à Alger, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem.

PAR ROSA CHAOUI

Le "code de la famille doit être revu, et un travail se fait actuellement dans ce sens au ministère de la Justice", a souligné la ministre à la Radio nationale.

A l'occasion de la journée mondiale de la femme, le 8 mars 2015, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, avait ordonné au gouvernement de charger un comité ad hoc de la révision du code de la famille, notamment ses articles relatifs au divorce "qui prêtent à interprétation" en vue d'y introduire les clarifications et précisions nécessaires.

Par ailleurs, Mme Meslem a rassuré quant à l'adoption par le Conseil de la nation, lors de son actuelle session, du projet de loi amendant et complétant le code pénal portant de nouvelles procédures inhérentes à la protection de la femme contre toutes les formes de violence.



Beaucoup reste à faire pour les droits de la femme algérienne.

Elle a souligné avoir eu "des assurances" quant à son adoption qui a connu des "résistances" de certains partis islamistes qui "ont un discours religieux très fort au sein du Parlement", a-t-elle regretté.

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) avaient adopté, le 5 mars 2015 le projet en question. La séance de vote a été marquée par l'absence des députés des partis de l'Alliance Algérie Verte (AAV) qui avaient appelé au retrait du projet estimant qu'il allait à l'encontre des principes et de la culture de la société algérienne.

Parmi les nouveautés de ce texte, un article portant sur la protection de l'épouse des coups et des blessures volontaires,

provoquant un état d'invalidité ou causant l'amputation, la perte d'un membre, une invalidité permanente ou la mort de la victime, en introduisant des sanctions en fonction du préjudice.

Le pardon de la victime met fin à toute poursuite judiciaire sauf dans certains cas. Le projet de loi prévoit un autre article criminalisant toute forme d'agression, de violence verbale, psychologique ou maltraitance notamment en cas de récidive. La violence peut prendre plusieurs formes dont des agressions physiques n'entraînant pas forcément des blessures visibles.

Par ailleurs, il a été procédé à l'amendement de l'article 330 du code pénal relatif à l'abandon de famille pour ne pas priver

l'épouse de ses biens et ressources financières. Pour ce qui est des dispositions relatives à la protection de la femme contre la violence sexuelle, le projet de loi prévoit l'introduction d'un nouvel article criminalisant toute agression attentant à l'intégrité sexuelle de la victime. Aussi, il a été procédé à l'amendement de l'article (341 bis) en vue d'alourdir la peine prévue pour harcèlement sexuel.

Un nouvel article a été élaboré pour criminaliser et lutter contre le harcèlement contre les femmes dans les lieux publics. La peine est alourdie si la victime est mineure.

Un total de 7.375 cas de violences faites aux femmes, dont 5.350 cas de violences physiques et 7.375 cas de mauvais traitements, ont été enregistrés au cours des 9 premiers mois de 2015, selon les chiffres de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN).

Mme Meslem a estimé que l'arsenal juridique pour lutter contre la violence faite aux femmes "n'est pas suffisant", plaidant pour l'implication de toute la société, les associations, l'élite intellectuelle et les médias.

Un travail doit également être fait pour faire connaître aux femmes leurs droits, car, "beaucoup de femmes ignorent les lois qui les protègent" et "très peu" dénoncent ou portent plainte lorsqu'elles sont violentées ou harcelées, a souligné la ministre.

R. C.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Plan d'action coordonné avec tous les acteurs de la société

PAR RANIA NAILI

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem, a annoncé mardi à Mostaganem un plan d'action, à moyen et long termes, coordonné avec tous les acteurs de la société pour lutter contre toutes formes de violence.

Animant une conférence de presse, en marge de l'ouverture du premier festival international "Vivre ensemble en Algérie" à l'université Abdelhamid-Ibn-Badis, la ministre a souligné que l'ar-

nal juridique seul ne suffit pas et qu'il faut un plan d'action pour combattre toute forme de violence, d'enlèvement et d'homicide.

"Si nous nous mobilisons contre tous les phénomènes néfastes engendrant une crise de morale dans la société, nous devons oeuvrer ensemble (gouvernement, société civile, médias, institutions, hommes de culte, intellectuels et hommes politiques)", a-t-elle ajouté.

Mme Meslem a appelé, dans ce sens, à conjuguer les efforts pour faire face à ces phénomènes dont le kidnapping d'enfants et autres crimes, tout en rap-

pelant que l'Etat algérien a mis en place un code pénal qui sanctionne sévèrement les crimes d'enlèvement, d'agressions et de violence contre les enfants et toutes les composantes de la société.

La ministre a annoncé un programme d'action avec les ministères des Affaires religieuses et des Wakfs, de la Justice, de l'Intérieur et des Collectivités locales en vue de lutter contre ce phénomène, appelant à intensifier les campagnes de sensibilisation.

Le premier festival mondial "Vivre ensemble en Algérie", est organisé quatre jours durant à Mostaganem, Mascara

et Alger, à l'initiative du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme et la Fondation de Méditerranée pour le développement durable (Djanatu El Arif) de Mostaganem, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de lutte contre la violence exercée sur la femme. Des universitaires et spécialistes de 11 pays dont l'Algérie, la Palestine et la Bosnie Herzégovine participent à cette rencontre.

R. N.

ADDICTION DES ENFANTS À INTERNET

Obligation d'un suivi parental

L'importance du suivi parental des enfants pour les protéger contre l'addiction à Internet a été soulignée avant-hier à Alger par les spécialistes, lors d'une journée de sensibilisation sur "l'impact d'Internet sur la scolarité des enfants".

Cette journée organisée au profit des élèves du lycée sportif de Draria, vise notamment à sensibiliser sur les dangers de l'usage excessif d'Internet et ses conséquences sur le rendement cognitif des élèves, a indiqué Mohamed Tahar Dilmi, président de la commission de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et la formation professionnelle de l'Assemblée populaire de wilaya (APW).

Il a souligné à cette occasion que l'usage excessif d'Internet est devenu un phénomène "préoccupant" eu égard aux conséquences de cette addiction sur les comportements des élèves avec leurs parents et au sein de leur environnement scolaire.

De son côté, le représentant de la sûreté de wilaya d'Alger a cité les statistiques établies depuis le début de l'année concernant les délits liés à la cybercriminalité. Il s'agit, a-t-il dit, de 85 affaires dont 63 affaires ont été déjà traitées alors que 22 autres sont en cours d'instruction.

Il a précisé que 80 % de ces délits concernent les comptes du réseau social "Facebook" notamment l'escroquerie et le chantage auxquels 37 personnes ont été impliquées alors que 26 plaintes contre X ont été rédigées.

La rencontre a été marquée également par les interventions des élèves qui se sont enquis auprès des représentants de la Sûreté nationale des logiciels de piratage du monde virtuel.

Les représentants de la Sûreté nationale ont démontré en termes techniques les dangers liés à l'usage de certains logiciels et les erreurs commises par certains.

Par ailleurs, des orientations ont été données aux élèves du lycée de Mathématiques de Draria concernant "l'utilisation rationnelle et prudente des réseaux sociaux".

Pour sa part, la psychologue Kechaidi Noura a indiqué qu'une étude (première du genre au niveau national) a été réalisée récemment par des psychologues sur l'addiction des élèves à Internet. L'étude a montré que 33 % des élèves ont atteint un degré de dépendance à la Toile.

L'étude qui a touché un échantillon d'environ 15.000 élèves des trois cycles d'enseignement a fait ressortir que 82 % d'entre eux utilisaient l'Internet à raison de 71 % (primaire), 84 % (moyen) et 87 % (secondaire). L'étude a été réalisée dans cinq communes de la circonscription administrative de Bouzareah et 53 établissements éducatifs et 453 classes.

R. N.

BEDOUI À L'ADRESSE DES AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS

"Développer une vision économique fondée sur l'investissement intégré"

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nouredine Bedoui, a appelé à œuvrer à développer "une vision économique basée sur l'investissement intégré".

Il est "impératif que nous ayons une vision commune de l'investissement avec pour objectif de créer des richesses", a ajouté le ministre à l'adresse d'agriculteurs et d'éleveurs de la commune de Beni H'midène, connue pour constituer un bassin laitier, qu'il a invités à "s'engager dans cette approche pour relever le défi". Bedoui a souligné, dans ce contexte, "l'importance de produire localement les aliments de bétail afin de réduire la facture des importations et de développer durablement l'élevage", d'autant, a-t-il rappelé, que des instructions



ont été données, dans cette optique, par le gouvernement pour "appuyer et accompagner" les agriculteurs. En réponse à une question relative aux dettes des communes, à travers le pays, auprès de la Sonelgaz, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a fait savoir que le

président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a donné des instructions aux services concernés pour "assainir la situation".

Relevant, toutefois, qu'une dette "implique de s'en acquitter", le ministre a souligné que des "certaines de milliers de

loyers de logements sociaux demeurent impayés", alors que le règlement d'une dette est un "acte de civisme".

Bedoui qui a dû écourter le programme de la seconde journée de sa visite à Constantine pour se rendre dans la wilaya d'Ouargla afin de s'enquérir de la situation après l'incendie dans un centre hébergeant des ressortissants africains, a inauguré le nouveau siège de la daïra de Zighoud-Youcef et un complexe sportif de proximité à Beni H'midène, puis donné le coup d'envoi de l'opération de délivrance des passeports biométriques au siège de cette dernière commune.

Le ministre de l'Intérieur s'était auparavant rendu dans la commune de Didouche-Mourad où il a inauguré une unité de production des chaussures de sécurité et donné le coup d'envoi de l'opération de délivrance des passeports biométriques.

R. E.

LE PIB DE L'ALLEMAGNE SOUTENU PAR LA DEMANDE DES MÉNAGES

Une modeste croissance de 0,3 %

Une hausse de la consommation des ménages allemands et une augmentation des dépenses publiques pour accueillir les réfugiés ont plus que compensé la faiblesse du commerce extérieur au troisième trimestre, permettant à la première économie européenne d'afficher une modeste croissance de 0,3 %. Avec un taux de chômage à 6,4 %, au plus bas depuis la réunification du pays, des salaires en hausse, une essence bon marché et des prix qui ne bougent quasiment pas, les ménages allemands sont fortement tentés de dépenser, ce qui explique qu'ils soient devenus le principal moteur de la croissance. En même temps,

un nombre record de réfugiés, fuyant la guerre au Moyen-Orient, s'installent en Allemagne, ce qui conduit le gouvernement fédéral et les Länder à dépenser des milliards d'euros pour leur trouver un logement, un emploi et à les intégrer. Selon les chiffres détaillés du produit intérieur brut (PIB) publiés mardi par l'Office fédéral de la statistique, l'Allemagne a enregistré une croissance, corrigée des variations saisonnières, de 0,3 % sur la période juillet-septembre par rapport au deuxième trimestre, comme annoncé en première estimation le mois dernier. Au deuxième trimestre, la croissance avait été de 0,4 %. Sur un an, la

hausse du PIB a été confirmée également à 1,8 % au troisième trimestre après +1,6 % sur la période avril-juin. La consommation des ménages a augmenté de 0,6 % et les dépenses publiques ont bondi de 1,3 %, du jamais vu depuis 2009. Dans son ensemble, la demande intérieure a contribué à hauteur de 0,7 point de pourcentage au PIB. "Bien sûr, les coûts (liés à l'arrivée massive) de réfugiés ont joué un rôle. On voit les premiers effets sur les dépenses publiques", a commenté un responsable de l'Office fédéral de la statistique. Selon Andreas Scheuerle, économiste chez DekaBank, la hausse des dépenses publiques induite par l'afflux

de réfugiés devrait continuer de soutenir la croissance au cours des prochains trimestres.

ECONOMIE AMÉRICAINE

La croissance revue en hausse au 3^e trimestre

La croissance économique aux Etats-Unis a été plus vigoureuse qu'estimé initialement au troisième trimestre, ce qui pourrait conforter la Réserve fédérale dans ses projets de relèvement des taux d'intérêt en décembre. Le produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis a progressé de 2,1 % en rythme annualisé au troisième trimestre, a annoncé mardi le département du Commerce, qui avait estimé cette progression à 1,5 % le mois dernier. Cette révision est conforme aux attentes des économistes. Le département du Commerce explique notamment que, contrairement à ce qu'il pensait auparavant, les entreprises n'ont pas autant réduit leurs stocks. La croissance a aussi profité de la révision à la hausse des dépenses d'équipement et des investissements dans la construction de logements. Si la consommation des ménages a été légèrement révisée en baisse (+3,0 %), elle est demeurée vigoureuse. Cette expansion du PIB au troisième trimestre devrait permettre à l'économie américaine d'atteindre une croissance d'au moins 2 % au second semestre de 2015, soit environ son potentiel de long terme. Après les chiffres de l'emploi du mois d'octobre, nettement supérieurs aux attentes, et avec une demande intérieure robuste, la Fed pourrait relever ses taux pour la première fois en près de 10 ans lors de la prochaine réunion de son comité de politique monétaire (FOMC) les 15 et 16 décembre. L'accumulation des stocks au troisième trimestre a représenté 90,2 milliards de dollars au lieu des 56,8 milliards estimés le mois dernier. En conséquence, la variation des stocks a amputé la croissance du PIB sur cette période de 0,59 point de pourcentage et non de 1,44 point comme estimé initialement. Cela pourrait toutefois ne faire que reporter le problème sur le quatrième trimestre, dont la croissance risque de souffrir d'une réduction des stocks des entreprises.

R. E.

R. E.

COLLOQUE INTERNATIONAL À BOUMERDÈS

"L'industrie automobile, levier de la relance économique en Algérie"

L'industrie automobile et ses équipements est un levier de la relance économique en Algérie et du secteur de la sous-traitance de façon particulière, ont estimé des participants à un colloque international à Boumerdès. Dans son intervention au deuxième jour de ce séminaire international sur "la qualification industrielle et les enjeux de développement des économies arabes, cas de l'Algérie", le chercheur universitaire Mohamed Hanich de Béjaïa a soutenu que la relance de l'économie industrielle en Algérie est tributaire de cette industrie mécanique, dotée d'une importance capitale dans toutes les économies mondiales. Le secteur automobile peut engager l'Algérie sur la voie de l'industrialisation dans tous les domaines, et partant l'introduire dans le marché des exportations mondiales, un secteur apte à soutenir l'intégration du pays dans l'économie mondiale. L'Algérie dispose de tous les atouts susceptibles, s'ils sont employés à bon escient, de convaincre les industriels et investisseurs de s'installer sur son territoire. Outre la position géographique mitoyenne à l'Europe, synonyme de réduction des frais de transport,

la main d'œuvre bon marché, et la faiblesse du coût de l'énergie (gaz naturel), cités parmi les facteurs incitatifs à l'investissement en Algérie, il a, aussi, souligné l'existence d'un réseau routier de 135.000 km (le plus important en Afrique).

L'Algérie est, aussi, considérée comme le deuxième marché africain en matière de consommation automobile, avec plus de 400.000 ventes de véhicules/an, en plus d'un parking automobile de plus de cinq millions d'unités.

Ce chercheur a, néanmoins, pointé du doigt le climat d'affaires "difficile" en Algérie, jugé comme "une contrainte majeure" au développement de cette industrie vitale, à l'échelle nationale, outre l'absence, a-t-il précisé, d'une "stratégie nationale économique claire et stable" en la matière, et la dépendance aux hydrocarbures. Les autres contraintes sont liées à la "présence faible" de la sous-traitance dans le domaine, l'absence de la concurrence, et la non disponibilité d'un foncier viable, entre autres.

L'usine Renault d'Oran pourrait constituer un "noyau" de relance de l'indus-

trie automobile en Algérie, si le projet venait à attirer d'autres industriels du domaine (montage et équipements automobiles), pour ouvrir, ainsi, d'autres perspectives pour l'exportation, a soutenu M. Hanich. Selon la même source, l'industrie automobile rapporte près de 400 milliards d'euros pour les pays industriels, représentant un taux de 3 % de la production mondiale. Le secteur assure, également, 12 millions d'emplois (directs et indirects) aux pays européens, soit un taux de 6 % des offres d'emploi dans ces pays, dont les revenus fiscaux résultants de cette industrie, sont estimés à 360 milliards d'euros. Tandis que la valeur des exportations de véhicules et équipements automobiles, à partir de l'Europe, est estimée à 75 milliards d'euros, avec un chiffre d'affaires de plus de 500 milliards d'euros. Des chercheurs universitaires, des industriels et des hommes d'affaires de nombreuses wilayas ont pris part à ce séminaire organisé par la Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de la gestion de l'université de Boumerdès.

R. E.

AIN-DEFLA

Production agricole globale de 17 millions qx

Un volume de production agricole globale de 17.441.300 qx a été réalisé dans la wilaya de Aïn Defla au titre de la saison agricole 2014-2015, soit une hausse de 5,83 % par rapport à la campagne précédente, selon la direction des services agricoles. Le responsable du service des statistiques à la DSA, Amar Saâdi, a précisé que le chiffre réalisé englobe 17.008.350 qx de production végétale et 432.950 qx de production animale, signalant une hausse de l'ordre de 1.081 379 qx dans la production entre la campagne 2014-2015 et celle de 2013-2014. S'agissant de la production végétale, la hausse a concerné les céréales (+ 2,90%) et la pomme de terre de semences (19,85 %), a souligné la même source, faisant toutefois état d'une baisse de 30 % de la production de la pomme de terre de consommation par rapport à la campagne précédente en raison de l'attrait suscité par la prime instaurée pour la pomme de terre de semences.

La valeur de la production a atteint 122 milliards DA durant la période considérée, soit un taux de croissance de près de 6 %, a fait savoir M. Saâdi, qui a fait état d'une valeur de production de 114,8 milliards DA lors de la campagne agricole 2013-2014.

Région à vocation agricole, Aïn-Defla est notamment connue pour la deuxième place occupée en matière de production de pomme de terre dont elle assure 35 % des besoins nationaux.

SETIF

Lâcher de 10.000 alevins de mullet

10.000 alevins de mullet viennent d'être lâchés dans les bassins de deux fermes aquacoles de la wilaya de Sétif, a indiqué la direction de la pêche et des ressources halieutiques.

Les deux fermes en question, situées à Aïn Abessa et Amoucha ont obtenu toutes les autorisations nécessaires pour développer des élevages de poissons d'eau douce, a souligne le chargé de la communication de cette direction. Naïm Belaâkri, qui a noté que cette espèce de poisson est relativement peu connue dans les milieux des éleveurs aquacoles. Selon la même source, l'activité de ces deux fermes est soumise à l'arrêté 10 mars 2008 fixant les conditions et le contenu de l'autorisation de capture, de transport, de commercialisation et d'introduction dans les milieux aquatiques des géniteurs et produits de la pêche et de l'aquaculture n'ayant pas atteint la taille minimale réglementaire, destinés à l'élevage, à la culture ou à la recherche scientifique.

Très répandu en Egypte, premier pays producteur de mullet, ce poisson a été introduit avec succès dans plusieurs barrages par le Centre national de recherche et développement de la pêche et de l'aquaculture.

Des expériences d'élevage de ce poisson ont été également menées avec succès par des universitaires dans certains exploitations agricoles pratiquant l'aquaculture à Sétif.

APS

JIJEL, HABITAT RURAL

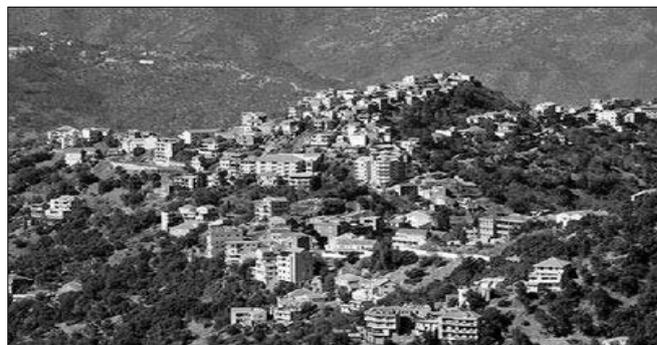
Financement de 2.000 dossiers par la BADR

La BADR, en collaboration avec la Caisse nationale de logement (CNL), demeure à l'écoute des citoyens du monde rural pour répondre à leurs préoccupations.

PAR BOUZIANE MEHDI

Plus de 2.000 dossiers de financement de l'habitat rural ont été traités et finalisés à ce jour, selon les responsables locaux de la Banque de l'Agriculture et du développement rural (BADR), dans la wilaya de Jijel frais d'auto-construction, d'extension, de réaménagement ou de rénovation, engagés par des particuliers vivant en zones rurales, font partie des produits de cette banque, a indiqué la directrice du groupe régional d'exploitation (GRE), Mounia Merraka, en marge de la célébration de la Journée arabe et mondiale de l'habitat. Elle a affirmé qu'ils s'inscrivent dans le cadre des priorités du gouvernement pour une meilleure accessibilité au logement. Cette banque, en collaboration avec la Caisse nationale de logement (CNL), demeure à l'écoute des citoyens du monde rural pour répondre à leurs préoccupations en matière d'habitat rural, a fait savoir l'APS ajoutant qu'elle a détaillé les critères d'éligibilité, les conditions d'octroi de crédits et les avantages accordés aux épargnants.

En milieu rural, le crédit immobilier s'adresse aux personnes disposant de revenus fixes et stables équivalant à au moins 1,5 fois le Smig, qui peuvent bénéficier de montants d'aide variant de 1 à 3



millions de dinars pour les personnes disposant d'un certificat de possession ou d'un acte de propriété, a souligné cette responsable. Selon l'APS, sur un autre plan, la BADR qui va passer de 5 à 7 agences l'année prochaine, avec l'ouverture prévue en 2016 de deux antennes à Béni H'bib et Djimla (localités rurales par excellence) effectue un travail d'information et de sensibilisation de proximité auprès du monde rural pour expliquer l'importance de cette banque comme pierre angulaire du développement agricole et rural dans le pays, dans l'espoir de se rapprocher de plus en plus du monde rural. M. Merraka a rappelé la nouveauté chez la BADR est l'élargissement de ses activités liées aux crédits immobiliers dans le monde urbain, à la suite d'une récente décision du conseil d'administration de cette institution financière.

Durant cette journée qui a eu lieu début octobre au siège de l'Hôtel de ville, le wali, Larbi Merzoug, qui a longuement visité les expositions des entreprises,

bureaux d'études et d'architectures ainsi que de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), de l'AADL (agence pour l'amélioration et le développement du logement), de la CNL, de la CNEP (Caisse nationale d'épargne et prévoyance), n'a pas manqué d'exhorter les opérateurs à activer la cadence de réalisation de leurs projets pour les livrer dans les délais impartis. Le chef de l'exécutif local a annoncé, dans le même ordre d'idées, que l'AADL allait prochainement lancer, à Jijel, la construction de 2.000 logements dont la réalisation est confiée à une entreprise chinoise.

Ayant attiré de nombreux visiteurs, cette manifestation avait pour objectif de rappeler "la responsabilité collective pour l'avenir de l'habitat humain" avec l'idée de réfléchir sur l'état des villes et le droit fondamental de tous à un logement adéquat, selon une résolution des Nations unies instituant le 5 octobre de chaque année "Journée mondiale de l'habitat".

B. M.

EL-BAYADH, RÉALISATION D'OUVRAGES D'ART

Déblochage de 1,91 milliard DA

Le secteur des travaux publics de la wilaya d'El-Bayadh a bénéficié d'une enveloppe de plus de 1,91 milliard DA pour la réalisation de deux ouvrages d'art, pour remplacer le pont d'Oued-Sakr effondré lors des inondations de 2011, selon les responsables locaux du secteur. Ce projet, dont les travaux ont été lancés au mois d'octobre en cours, consiste en la réalisation de deux ouvrages d'art successifs, sur une longueur de 547 mètres pour le premier et de 346 mètres pour le sec-

ond, en prenant toutes les dispositions techniques pour assurer la sécurité de l'ouvrage, notamment lors des grandes crues de oued Sakr, selon la même source. L'opération intervient à la suite de l'effondrement du pont d'Oued-Sakr en 2011, au niveau de la RN-107 reliant les wilayas d'El-Bayadh et de Ghardaia, via les communes de Brezina et Métlili, a révélé le directeur du secteur par intérim, Abdelaziz Gasmi. L'effondrement de ce pont, situé non loin du village Kouiret-

Lehbar, dans la commune de Brezina, a engendré une forte perturbation de la circulation routière sur cet axe qui se retrouve souvent bloqué lors des crues d'oueds. Le projet devra permettre de fluidifier la circulation sur la RN-107, dans son tronçon reliant les communes de Brezina et Métlili, vu que ce tronçon réduit la distance entre les deux wilayas et est considéré comme un axe essentiel pour les déplacements des nomades et des éleveurs de bétails, a-t-on indiqué.

BLIDA, LOCALITÉ DE SIDI EL-MADANI

Démolition de 24 constructions illicites

Vingt-quatre constructions illicites ont été démolies, le mois dernier, au niveau de la localité de Sidi El-Madani, dans la commune de Chiffa à Blida, ont indiqué les services de la wilaya. D'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés pour mener cette opération, inscrite dans le cadre d'une démarche visant l'éradication totale, des constructions anarchiques et érigées en violation de la réglementation en vigueur, ont expliqué les mêmes services.

Entamée tôt le matin, l'opération, à laquelle ont été mobilisés une vingtaine d'engins et près d'une trentaine d'employés et qui

s'est déroulée sous le contrôle des services de la Gendarmerie nationale, s'est soldée par l'"éradication totale d'un site qui a enlaidi le visage urbanistique et environnemental de cette localité, sans la moindre protestation de la part des occupants des baraques concernées", a-t-on relevé. Une assiette foncière "importante" a été libérée à l'issue de cette opération et elle sera utilisée pour abriter de nouveaux équipements publics prévus pour la commune de Chiffa.

Après l'éradication du commerce informel et des actions d'embellissement et nettoiement à grande échelle, les

autorités locales se penchent, désormais, sur la démolition de "toutes les constructions illicites au niveau des différentes communes de la wilaya", a-t-on, par ailleurs, indiqué.

Cette campagne, qui se poursuivra jusqu'au 27 du mois courant, fait suite au raccordement de cette nouvelle cité aux réseaux d'électricité et de gaz, et ce grâce à la réalisation de 8 km de réseaux électriques (de haute, moyenne et basse tension) et de gaz naturel, en plus de 21 transformateurs électriques.

APS

TISSEMSILT, VALORISATION DES STATIONS THERMALES

Lancement d'investissements privés



À partir de Tissemsilt, le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul, a indiqué que son département "œuvre actuellement au lancement d'investissements privés pour valoriser et promouvoir les stations thermales au niveau national".

PAR BOUZIANE MEHDI

Après avoir écouté un exposé sur l'aménagement du territoire dans la wilaya de Tissemsilt, Ghoul a indiqué que ces "investissements visent la réalisation de complexes touristiques au niveau des sources thermales selon des normes internationales, ajoutant que ces complexes doivent offrir des services de cure et de sport au profit des visiteurs et curistes".

Dans ce contexte, il a souligné que "l'objectif attendu de ces investissements privés est d'imprégner une dynamique à l'activité thermique dans chaque région du pays en offrant des prestations de qualité".

Le ministre a, par ailleurs, indiqué que son département a présenté des propositions au gouvernement en vue d'orienter le foncier destiné à l'investissement privé selon le rendement économique, ajoutant que l'orientation du foncier suivant une conception administrative et sectoriel ne sera plus tolérée.

L'État œuvre actuellement à l'édification d'une économie nationale nouvelle, a rappelé le ministre, ajoutant que le programme du président de la République a retenu cinq axes pour bâtir une économie diversifiée hors hydrocarbures que sont l'agriculture, le tourisme, l'industrie, les services, le savoir et l'intelligence.

Il a estimé, au passage, que la wilaya de Tissemsilt peut jouer un grand rôle dans ce domaine partant des atouts touristiques dont elle recèle et qui sont uniques au

niveau national et régional dont le parc national de cèdre de Theniet El-Had pouvant attirer plus d'un million de touristes de l'intérieur du pays et de l'étranger, ajoutant que Ghoul a mis l'accent sur la nécessité d'une exploitation optimale de la forêt El Medad de Theniet El-Had en réalisant, à l'intérieur, des structures de services devant offrir plus de repos aux randonneurs.

D'autre part, le ministre a déclaré qu'il a été impressionné, lors de sa visite de la première exposition de l'artisanat de la femme rurale abritée par la wilaya de Tissemsilt, par le tapis de la région qu'il trouve d'une rare beauté et d'un aspect traditionnel authentique à encourager en vue d'obtenir un label local.

Le ministre a donné, en marge d'un exposé sur l'aménagement du territoire de la wilaya de Tissemsilt, son aval pour la concrétisation de deux projets de reconversion d'un bâtiment en hôtel et l'extension d'un motel sur le chemin du chef-lieu de wilaya.

B. M.

KHENCHELA, TAPIS DE BABAR

Héritage tout en authenticité

Dans les Aurès, lorsque des femmes se mettaient à parler de Seddaya (métier à tisser), de Neghada ou de Kerdache (outils servant au tissage traditionnel), elles signifiaient invariablement qu'elles "fourbissaient leurs armes" pour tisser un tapis ou une couverture, certifient des habitants de Khenchela. Belgacem Outtar (70 ans), l'un d'eux, rencontré au Salon du tapis qui s'est tenu dans cette ville, s'est empressé d'ajouter que si elles étaient surprises en train de dissenter autour de la Derraga, d'El Okda ou du Houli (types bien précis de tapis), il faudra en conclure qu'elles ont déjà dressé le métier à tisser pour donner naissance au célèbre tapis de Babar. Plongeant ses racines au plus loin de l'histoire des Aurès, le tapis de Babar exprime par ses couleurs et ses motifs l'univers des chaouis, affirmant des tisserandes rencontrées dans ce salon national qui s'est poursuivi jusqu'au 18 octobre.

Selon Rabea, une artisane de la localité de Chechar, considéré par beaucoup comme

une véritable oeuvre d'art née du savoir-faire de la femme auresienne, ce tapis exprimerait même "les sentiments de la tisserande qui le façonne", elle souligne que jadis, la jeune fille qui désirait se marier exprimait, à travers les motifs du tapis, son souhait de convoler en justes noces. "Un souhait qui ne passait jamais inaperçu aux yeux des plus âgées", souligne Rabea. Le genre de tapis dénommé Derraga (signifiant, en substance, celle qui dissimule, qui cache du regard des intrus) traduit également le sens de jalousie et de "horma" chez les Chaouis qui l'utilisaient pour séparer, sous la même tente, l'espace réservé aux hommes de celui des femmes.

Pour la présidente de l'association El-Hana d'aide à la femme rurale, Seddika Amamri, le tapis est une oeuvre qui résume l'univers des gens de la région.

L'on y trouve des formes qui évoquent el-kherbga (genre ancien et traditionnel de jeu de dames), des motifs qui renvoient à

des bijoux de femmes, notamment El-Mechref, des dessins à portée religieuse tels El-Mihrab, ou encore des figures représentant des animaux comme Kef Edhib qui reproduit la trace des pattes de loup sur la neige. Le tapis de Babar est un des plus célèbres d'Algérie qu'il a représentée dans plusieurs expositions internationales, à l'instar de celle consacrée, en 2014 en Chine, à l'art du tissage arabe. Seddika Amamri qui avait pris part à cette manifestation, assure que ce tapis "n'a besoin que d'un effort de marketing pour se frayer un chemin sur le marché mondial de la tapisserie".

Le souci majeur de cette artisane, partagé par plusieurs de ses collègues, est de communiquer ce savoir-faire authentique et ce patrimoine séculaire aux jeunes filles de la région afin de préserver, pour la postérité, le tapis de Babar.

APS

ÀÏN-TEMOUCHENT

Eradication des décharges sauvages

La direction de l'environnement d'Aïn-Témouchent a engagé, au mois d'octobre, une procédure portant sur la fermeture de décharges sauvages dans douze communes de la wilaya, selon sa directrice par intérim. Il s'agit de 12 communes sur les 28 que compte la wilaya, qui ont paraphé une convention avec les CET de Sidi-Safi et Sidi Ben-Adda pour l'enlèvement et le traitement de leurs déchets ménagers et solides. Les arrêtés de fermeture sont prêts à la signature par le wali, préalablement à la fermeture de ces décharges. Les arrêtés seront notifiés aux services de sécurité et toute infraction sera sévèrement sanctionnée.

Ces mesures s'insèrent dans le cadre de la protection de la santé des citoyens et de l'environnement en général.

Par ailleurs, la direction de l'environnement vient d'acquiescer un produit spécial ou enzyme devant détruire la molécule principale responsable des odeurs nauséabondes du CET de Sidi Ben-Adda et qui atteignent la ville d'Aïn-Témouchent. Validé par le conseil d'administration du CET de Sidi Ben-Adda, cette opération, qui a nécessité environ cinq millions de dinars, pour une période de traitement de deux mois, permettra de lutter efficacement contre ces odeurs qui dérangent les citoyens sur un rayon de quatre kilomètres à la ronde. Depuis le début de l'utilisation de ce produit, les mauvaises odeurs sont rapidement absorbées par l'enzyme qui nécessite des équipements spéciaux. Lors de sa dernière visite d'inspection à travers la commune de Sidi Ben-Adda, le wali a mis l'accent sur la prise en charge de cet aspect, outre la lutte contre les nombreux chiens errants qui vivent dans les environs immédiats du CET.

ORAN

Accords pour la promotion des métiers de réhabilitation

Deux accords de coopération pour la promotion des métiers de réhabilitation du vieux bâti ont été signés à Oran, en marge du 6^e Salon de la construction et de la gestion urbaine, en présence du secrétaire général du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.

Représenté par l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) d'Oran, le ministère de l'Habitat a signé un accord de coopération avec l'École nationale des ingénieurs de génie civil, basée à Oran. Cet accord porte sur la coopération scientifique et technique entre les deux parties, dans le cadre des programmes de réhabilitation et de restauration du vieux bâti à Oran.

Cette coopération permettra aux étudiants de cette école d'ingénieurs de tirer profit du terrain, à savoir les chantiers de réhabilitation du vieux bâti à Oran et faire bénéficier ces chantiers du savoir-faire et de l'appui scientifique dont dispose cette école, a indiqué le directeur général de l'OPGI d'Oran.

D'autre part et dans le même cadre et objectif, l'OPGI d'Oran a signé un second accord avec plusieurs acteurs, dont la direction de la formation et de l'enseignement professionnels, la chambre d'artisanat et une entreprise privée spécialisée dans le domaine du bâtiment.

APS

TURQUIE

Un avion militaire russe abattu à la frontière syrienne

La Turquie a longtemps été accusée de complaisance pour les rebelles radicaux en guerre contre le régime de Damas mais a récemment rejoint la coalition antijihadiste.

La Turquie a abattu mardi un avion militaire russe qui avait, selon elle, violé son espace aérien à sa frontière avec la Syrie, provoquant une brusque escalade de la tension avec Moscou qui complique les efforts de formation d'une coalition antijihadiste mondiale.

L'appareil russe, un chasseur-bombardier de type Sukhoï Su-24, a été abattu par deux F-16 turcs et s'est écrasé dans l'extrême nord-ouest du territoire syrien, au nord de Lattaquié, théâtre depuis plusieurs jours de violents combats entre l'armée syrienne, soutenue par l'aviation russe, et des groupes rebelles. Les deux pilotes ont pu s'éjecter avant le crash mais, selon des sources proches de l'opposition syrienne, l'un d'entre eux a été tué par des rebelles avant de toucher le sol. Le deuxième était toujours porté disparu, selon les mêmes sources.

Cet incident, le plus grave depuis le début de l'engagement russe aux côtés du président syrien Bachar al-Assad, intervient alors que le président français François Hollande doit tenter de convaincre cette semaine les Américains, et surtout les Russes, de muscler ensemble leur lutte contre les djihadistes après les attentats de Paris. Moscou est le dernier soutien, avec l'Iran, au régime de Damas, alors que les Occidentaux et la Turquie exigent le départ immédiat du président Assad. Le président russe, Vladimir Poutine, a vivement réagi à la perte d'un de ses avions militaires en dénonçant un "coup de poignard dans le dos qui nous a été porté par les complices des terroristes".

La Turquie a longtemps été accusée de complaisance pour les rebelles radicaux en guerre contre le régime de Damas mais a récemment rejoint la coalition antijihadiste.

"Notre avion, nos pilotes ne menaçaient nullement la Turquie", a-t-il souligné lors d'une conférence de presse. "Cet événement tragique va avoir des conséquences sérieuses sur les relations russo-turques", a ajouté le numéro 1 russe. "Nous ne tolérerons



jamais que des crimes comme celui d'aujourd'hui soient commis."

Le chef de la diplomatie russe Sergueï Lavrov a dans la foulée annoncé l'annulation de la visite qu'il devait faire mercredi en Turquie dans le cadre des pourparlers engagés à Vienne par les grandes puissances pour esquisser une solution politique au conflit syrien, qui a fait plus de 250.000 morts en quatre ans. Il a également invité ses concitoyens à ne plus se rendre en Turquie, l'une de leurs destinations touristiques favorites.

"Le nombre de manifestations de terrorisme sur le territoire turc n'est pas moindre, selon nos estimations, qu'en Egypte. Nous déconseillons, donc, à nos concitoyens de se rendre en Turquie à des fins touristiques ou autres", a déclaré le ministre.

De son côté, le Premier ministre turc Ahmet Davutoglu a justifié sans hésiter le recours à la force par ses forces armées.

"Tout le monde doit savoir qu'il est de notre droit internationalement reconnu et de notre devoir national de prendre toutes les mesures nécessaires contre quiconque viole notre espace aérien ou nos frontières", a-t-il déclaré.

Dans une déclaration publiée sur son

site internet, l'état-major turc a affirmé que le chasseur-bombardier russe avait clairement violé l'espace aérien turc et qu'il en avait été averti "dix fois en l'espace de cinq minutes". Ces avertissements ont été confirmés par le Pentagone.

Le ministère russe de la Défense a catégoriquement démenti les allégations turques. Il "se trouvait exclusivement dans l'espace aérien syrien", a-t-il assuré.

Immédiatement après l'incident, la Turquie a convoqué le chargé d'affaires russe à son ministère des Affaires étrangères à Ankara pour protester. La Russie a riposté de même en convoquant l'attaché militaire turc à Moscou. Saisie par la Turquie qui en est membre, l'Otan a également convoqué en urgence une "réunion extraordinaire" programmée à 16h GMT pour examiner les circonstances de l'incident. "L'Otan suit la situation de près", a indiqué à l'AFP un de ses responsables.

"Nous devons tous garder la tête froide et rester calmes", a déclaré le président du Conseil européen Donald Tusk sur son compte Twitter. La chef de la diplomatie européenne Federica Mogherini a, pour sa part, souligné la "nécessité d'éviter une escalade".

BURUNDI

Quatre responsables sanctionnés par les États-Unis

Peu après l'Union européenne, les États-Unis ont imposé lundi des sanctions à quatre personnalités burundaises impliquées dans les violences qui ont plongé le Burundi dans la crise qui a éclaté en avril. Avec notre correspondant à Washington, Jean-Louis Pourtet

L'administration Obama avait toujours été hostile à ce que Pierre Nkurunziza brigue un troisième mandat, contraire à la Constitution burundaise. Mais à l'heure de la punition, Washington frappe de façon égale partisans et adversaires du président, tous accusés d'avoir contribué aux troubles et d'atteintes aux droits de l'homme.

Deux des quatre personnalités visées font partie du gouvernement : le numéro 2 du régime, Alain-Guillaume Bunyoni, ministre de la Sécurité publique, et le directeur général adjoint de la police, Godefroid Bizimana, qui ont eu recours à un usage disproportionné de la force contre les opposants.

Les deux autres sont des anciens du régime ayant comploté contre le président Nkurunziza lors du putsch raté de mai : le général Nyombaré, ex-chef d'état-major de l'armée, en fuite, et Cyrille Ndayirukiye, ex-ministre de la Défense, qui lui est en prison. Parmi les sanctions qui leur sont imposées : restriction de leurs déplacements et gels de leurs avoirs.

Le porte-parole du conseil de sécurité nationale, Ned Price, a expliqué que le gouvernement avait créé un climat de peur et que ses opposants avaient, eux aussi, recouru à la violence. Le Burundi, a-t-il déclaré, est au bord du précipice, mais il est encore temps de trouver une solution politique à la crise.

ÉGYPTE

L'État islamique revendique l'attaque d'un hôtel dans le Sinaï

La branche égyptienne du groupe djihadiste Etat islamique (EI), Province du Sinaï, a revendiqué, mardi, l'attentat qui a fait au moins sept morts à l'hôtel Swiss Inn d'El Arich, dans le nord du Sinaï, où se trouvaient de nombreux responsables électoraux égyptiens.

Un islamiste a tenté d'introduire un véhicule piégé à l'intérieur de l'hôtel mais des agents des forces de sécurité ont ouvert le feu, ce qui a provoqué

l'explosion de la voiture, ont rapporté l'armée et un témoin.

Un kamikaze a fait irruption dans l'hôtel et a actionné ses charges et un homme armé a pu pénétrer à l'intérieur des salles, toujours selon l'armée qui précise que les trois agresseurs sont morts. Le chiffre de trois assaillants avancé par l'armée contraste avec celui de Province du Sinaï, qui a parlé de deux seulement, tout comme le ministère égyptien de

l'Intérieur. "Un frère aspirant au martyre a projeté sa voiture piégée contre les gardiens qui assuraient la protection de l'hôtel Swiss Inn où 50 juges se trouvaient ; il a été suivi par un 'lion' qui a pénétré dans la base des juges avec son arme automatique et a actionné sa ceinture d'explosifs alors qu'il se trouvait parmi eux", a déclaré Province du Sinaï dans un communiqué diffusé sur Twitter et sur l'application de messagerie Telegram.

L'attaque a coûté la vie à deux juges électoraux, à quatre policiers ainsi qu'à un civil, a fait savoir le ministère de l'Intérieur. Le ministère de la Santé a fait état aussi de 17 blessés.

Les habitants d'El Arich, comme ceux du Caire et d'une douzaine de provinces à travers le pays, étaient appelés à voter dimanche et lundi pour des élections législatives. **Agences**

MORT DE DAVID CANARY À 77 ANS
**Il jouait les jumeaux
Chandler dans
*La Force du Destin***

Page 14

RÉALISATEUR À "L'IMAGINATION SANS LIMITES"

Barack Obama décore Spielberg

Page 13



Page 13

Le président américain a décerné la "Médaille de la Liberté", plus haute décoration civile des États-Unis, au célèbre metteur en scène de "E.T.", évoquant sa capacité à restituer des mondes "dans leurs moindres détails".

ORCHESTRE SYMPHONIQUE NATIONAL

Concert "spécial enfants" à Alger

Une centaine d'enfants accompagnés de leurs parents et leurs enseignants, ont assisté avant-hier à Alger, à un concert éducatif animé par l'Orchestre symphonique national (OSN), dirigé par le maestro syrien Missak Baghboudarian.

Page 12



ORCHESTRE SYMPHONIQUE NATIONAL

Concert "spécial enfants" à Alger

Une centaine d'enfants, accompagnés de leurs parents et leurs enseignants, ont assisté avant-hier à Alger, à un concert éducatif animé par l'Orchestre symphonique national (OSN), dirigé par le maestro syrien Missak Baghboudarian.

PAR ROSA CHAOUH

Une effervescence inhabituelle crée dans les élèves de l'école primaire Youcef Bentechfine de Hydra (Alger) à marqué le théâtre national Mahieddine Bachtarzi (TNA) où s'est tenu un concert pédagogique dédié à l'éducation musicale des enfants et leur initiation à la musique classique universelle. L'OSN qui s'est investi depuis près de deux ans, en plus de ses activités conventionnelles, dans l'organisation de concerts éducatifs, intègre ainsi dans son programme une nouvelle option devenue désormais périodique. À l'instar des concerts



éducatifs de 2014 et 2015, l'OSN est revenu, avec un programme consistant à travers lequel les enfants ont eu l'opportunité de s'initier à la musique symphonique et découvrir la structure d'un orchestre de musique classique. Les atmosphères solennelles propres à la musique classique n'ont pas fait la priorité de Missak Baghboudarian devenu, le temps d'une prestation, enseignant et pédagogue, expliquant aux enfants les

rudiments de la musique symphonique. Comme chaque fois, l'importance d'être d'abord prédisposé à assister à un concert de musique symphonique en adoptant une posture ramassée et en observant le silence nécessaire à la "narration" à travers les différentes sonorités d'instruments, a été le premier exercice auquel se sont livrés avec succès, les enfants sous le regard bienveillant du chef d'orchestre syrien.

La présentation des familles d'instruments classés par pupitres et l'identification des différentes sonorités est le second enseignement qu'a prodigué le maestro, s'adressant aux enfants micro à la main et invitant chaque musicien à se lever et jouer un phrasé musical pour familiariser l'enfant au son de son instrument. Quelques pièces du répertoire de la musique universelle ont été ensuite présentées par le maestro,

faisant découvrir aux enfants l'univers de la musique classique notamment à travers *Ala Moudj El Bahr*, composée et interprétée par le violoniste syrien Mohamed Maïas Alyamani où le bruit des vagues, du vent et autres ont été illustré par la quarantaine de musiciens retenus pour ce concert. Habitué de la scène algérienne, Missak Baghboudarian a plusieurs fois dirigé des orchestres syriens de musique classique, venus en Algérie, notamment dans le cadre du Festival culturel international de musique symphonique.

Créé en 1992, l'Orchestre symphonique national a été propulsé par le regretté maestro Abdelwahab Salim, disparu le 26 novembre 1999.

Composé actuellement de près de 80 musiciens, il a donné régulièrement des concerts sous la direction de maestro algériens et étrangers à Alger. Il œuvre également à la promotion de la musique symphonique, en multipliant les tournées régionales depuis sa création.

R. C.

DÉCORATION DE LA MOSQUÉE

D'ALGER

Choisir les meilleurs produits artistiques locaux

Le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul a appelé avant-hier à Alger à choisir les meilleurs produits artistiques réalisés localement pour la décoration et l'ornement de la Grande mosquée d'Alger.

Inaugurant le Salon national des travaux artistiques liés à la construction, M. Ghoul a indiqué que les travaux de décoration et d'ornement de la Grande mosquée d'Alger qui seront confiés à des artisans algériens devront refléter notre authenticité et notre identité nationale. Le recours au savoir-faire national pour la réalisation des structures contribuera à la sauvegarde de notre identité nationale et réduira également la facture des importations en matériaux de construction, a-t-il soutenu. Il a rappelé, dans ce cadre, l'utilisation des produits locaux dans l'ornement et la décoration de nombreuses installations publiques à l'instar de l'aéroport international Houari Boumediène. M. Ghoul a salué dans ce sens la "qualité supérieure des œuvres d'art" réalisées par de nombreux artisans qui ont tenu de "préserver notre patrimoine artistique, archéologique et architectural en leur imprégnant une touche de modernité". Le ministre a, par ailleurs, appelé les artisans à s'organiser pour améliorer le niveau d'encadrement, échanger les expériences et promouvoir leurs produits à l'intérieur et à l'extérieur du pays". Il a en outre réaffirmé le soutien du secteur aux artisans pour la promotion de l'artisanat afin que ce secteur contribue au développement durable. Le ministre de la culture, Azeddine Mihoubi a affirmé, pour sa part, l'importance du salon qui permettra la présentation des expériences algériennes en matière de décoration dans le domaine de la céramique, la sculpture sur bois ou la calligraphie. M. Mihoubi a rappelé, dans ce sens, que les 50 exposants participant à ce salon mettant en relief leur savoir-faire artistique appellent à ne pas recourir à l'importation eu égard aux potentialités artistiques algériennes existant. Organisé par la chambre de l'Artisanat et des métiers de la wilaya d'Alger au palais de la culture Moufidi Zakaria avec la participation de 50 artisans de différentes wilayas, le salon national des travaux artistiques liés à la construction s'inscrit dans le cadre du programme promotionnel tracé par le secteur pour l'année 2015.

R. C.

RÉALISATEUR À L'IMAGINATION SANS LIMITES

Barack Obama décore Spielberg

Obama a décerné la "Médaille de la Liberté", plus haute décoration civile des États-Unis, au célèbre metteur en scène de "E.T.", évoquant sa capacité à restituer des mondes "dans leurs moindres détails".

Barack Obama a décerné mardi 24 novembre, la "Médaille de la Liberté", plus haute décoration civile des États-Unis, à Steven Spielberg, célèbre réalisateur de *E.T. Les dents de la mer* ou encore *Indiana Jones*. "Un film de Spielberg, c'est une imagination sans limites, des mondes restitués dans leurs moindres détails, des personnages qui se battent pour contrôler leur destin", a souligné le président américain lors d'une cérémonie à la Maison-Blanche. "Plus important encore que tout cela, les films de Steven sont marqués par une foi profonde dans notre humanité commune", a ajouté Obama, saluant notamment le travail effectué par la Fondation pour la Shoah, co-fondée par le cinéaste.

Le réalisateur aux trois Oscars, dont les films ont au total rapporté plus de 9 milliards de dollars pour les seules entrées, s'est toujours réjoui de pouvoir naviguer entre les genres, du blockbuster comme *Jurassic Park* au drame historique comme *La Liste de Schindler*. "Le cinéma a toujours été pour moi le meilleur moyen de me débarrasser de mes démons et par conséquent de m'en



décharger sur vous", expliquait-il, il y a dix jours, à Berlin en présentant son dernier film, un thriller sur la Guerre froide intitulé *Bridge of Spies* (Le Pont des Espions). Parmi les 17 personnes récompensées lors de cette cérémonie,

figuraient également les chanteuses Barbra Streisand et Gloria Estefan ou encore la légende du baseball Willie Mays. Le célèbre joueur de baseball Yogi Berra, décédé récemment, a également été récompensé à titre posthume.

IXACANUL (VOLCAN)

Une promesse de cinéma venue du Guatemala

Récompensé à Berlin, ce portrait d'une jeune Guatémaltèque prend le spectateur aux tripes...

Cette chronique récompensée à la Berlinale 2015 brosse le portrait d'une jeune Guatémaltèque de dix-sept printemps résolue à échapper à la vie de son village et au mariage avec le contremaître de son père. *Ixcanul* (Volcan) de Jayro Bustamante n'est pas un film facile d'accès mais il ouvre

les portes sur un pays méconnu dont la cinématographie est trop rare sur nos écrans.

Entre tradition et modernité

L'histoire de cette gamine déchirée entre les traditions ancestrales des siens et son rêve d'indépendance touche en profondeur quand elle paye cher ses désirs. L'actrice non professionnelle Maria Mercedes Coroy

est pour beaucoup dans la réussite de cette œuvre plongeant dans la réalité d'un petit village perdu. Le jeune réalisateur dépasse l'aspect ethnographique de son sujet pour construire des personnages attachants et un environnement multisensoriel surprenant. On sent la promesse d'un véritable auteur dans *Ixcanul*, coup de projecteur sur un pays qu'il donne envie de mieux connaître.

DOCTEUR FRANKENSTEIN

Daniel Radcliffe veut faire oublier Harry Potter

Cette lecture du roman de Mary Shelley offre un beau rôle d'assistant du savant au jeune acteur... Daniel Radcliffe n'est pas acteur à choisir la facilité. Aujourd'hui âgé de 26 ans, celui qui passa son enfance à incarner *Harry Potter* sur 8 films cultes ne renie pas le cinéma de genre mais surprend par ses choix cutotés comme en témoigne *Docteur Frankenstein* de Paul

McGuigan. Radcliffe y incarne Igor, un bossu souffre-douleur du savant joué par James McAvoy.

Un amoureux du cinéma fantastique

"C'est un rôle très physique", confiait Radcliffe à 20 Minutes au moment de la sortie de *Horns* (Alexandre Aja, 2014). Je dois marcher plié en deux et

je termine la journée sur les rotules." Le fantastique marque l'acteur depuis sa composition de sorciers à lunettes. "Je ne sais pas si c'est parce que je suis anglais, mais j'ai toujours aimé ce type de cinéma, notamment les films de la Hammer. C'est pour cela que j'ai sauté sur l'occasion de plonger dans cette mythologie." Cette relec-

ture du mythe créé par Mary Shelley offre un beau rôle à l'acteur.

Une belle dose d'humanité

Démon cornu dans *Horns*, veuf désespéré dans *La dame en noir* de James Watkins, Daniel Radcliffe s'est récemment offert une belle apparition dans *Crazy Amy* de Judd Apatow prouvant sa versatilité et

son désir de ne pas se laisser enfermer. "Dans *Docteur Frankenstein*, j'incarne un personnage rejeté par la société confie-t-il. C'est une problématique que je peux comprendre." Monstre de foire métamorphosé en serviteur d'un savant fou, Daniel Radcliffe apporte une authentique humanité à son personnage qu'il aurait été facile de rendre caricatural...

GÉNÉRALE D'EL OUALIYOU ESSALAH

La pièce de Fetmouche "magnétise" le public

La générale de la pièce *El Oualiyou Essalah*, montée par le théâtre régional de Batna et présentée lundi soir au théâtre régional de Constantine (TRC) a "magnétisé" le public, épâté par l'enchaînement des scènes et la puissance du texte où chaque mot avait son poids. Mise en scène par Omar Fetmouche d'après le roman du regretté Tahar Ouetjen *El Oualiyou Ettahar Ya'oudou ila maqamihi Ezzaki* (le saint homme retourne à son sanctuaire), adaptée pour les planches par Mohamed Bourahla, la pièce a été présentée en présence du ministre de l'Intérieur et des collectivités

locales Noureddine Bedoui, en visite de travail à Constantine. Le rideau s'ouvre sur des festivités où des disciples fêtent le retour de leur saint au "maqam", le sanctuaire juché sur une montagne où ce guide spirituel avait passé la grande partie de sa vie. De retour parmi les siens, le saint homme, campé avec talent par Samir Oudjben, apprend aux membres de la confrérie qu'une épidémie sévissait dans le monde extérieur et que les gens, dehors, "se sont mis à réfléchir alors que la foi et l'abnégation sont le moteur de la vie du fidèle". Le saint, furieux contre un

monde malade lance sa sentence : "Ils sont des bons à rien et vous êtes les meilleurs", puis incite ses disciples à éliminer "les malades". Les scènes s'enchaînent et se succèdent, suscitent de profondes réflexions sur le refus de l'autre, l'intolérance, la haine et la pensée unique. Le saint fait de son mieux pour cultiver auprès de ses disciples cette "logique illogique", à savoir "avancer en arrière et reculer à l'avant" pour rester le maître du monde. Alors apparaît Mordjana et ébranle toutes ses certitudes. Belle, curieuse, ouverte, aimant la vie et les gens, respectueuse de la dif-

férence, Mordjana, interprétée par Djouher Draghla ose diriger la réflexion vers l'extrémisme, l'égoïsme, l'inégalité entre les sexes, devant un saint épris de la belle femme, mais redoutant la fin de son règne. Il décide alors d'éradiquer l'épidémie qui a gagné son maqam, ses disciples éliminent Mordjana, et sa mort affecté terriblement le saint qui remet en cause ses certitudes et sa propre logique, celle de se convaincre que lui et ses disciples sont les meilleurs et que les autres sont des "bons à rien". C'est alors que le saint, perplexe et indécis, est alors éliminé par un disciple ambi-

tionnant de s'approprier les lieux. La pièce, jouée en arabe classique, voit la scène se prolonger jusque dans les rangées des spectateurs qui se retrouvent ainsi acteurs, et deviennent des éléments actifs de l'œuvre. Une prouesse par laquelle Fetmouche bat en brèche les conventions théâtrales et la "boîte noire". Après le spectacle, le metteur en scène affirmera dans une déclaration à l'APS que la pièce s'est voulue une "passerelle artistique entre le roman et le théâtre". Il a ajouté que le prolongement de la scène jusqu'au public était

une manière de "faire renouer le théâtre avec sa vocation originelle", celle "d'aller loin dans la provocation et de pousser le public à être actif à travers l'interactivité et la réflexion". Inscrite dans le cadre du programme du département Théâtre de la manifestation Constantine, capitale 2015 de la culture arabe, cette pièce du théâtre régional de Batna dont la scénographie est signée Abderrahmane Zaâboubi et la musique Salim Souhali sera présentée, dans les jours qui viennent, dans plusieurs wilayas.

R. C.

MORT DE DAVID CANARY À 77 ANS

Il jouait les jumeaux Chandler dans *La Force du Destin*

C'est une bien triste nouvelle pour les fans de soaps et plus particulièrement de la série La Force du Destin (All My Children en version originale) : selon le site TVLine, David Canary est mort à l'âge de 77 ans. C'est de causes naturelles que l'acteur serait mort, le 16 novembre dernier.

D'abord acteur au théâtre, David Canary s'est vite tourné vers la télévision dans les années 60, avec un premier rôle dans *Peyton Place* puis un rôle récurrent dans *Bonanza*. Mais c'est finale-

ment en 1984, dans le soap *La Force du Destin*, que l'acteur connaîtra la célébrité. Il jouera pendant 27 ans le rôle des jumeaux Adam et Stuart Chandler, de 1984 à 2011, puis de nouveau en 2013 pour les derniers épisodes hommages... Si en France, seulement quatre épisodes de ce soap opéra ont été diffusés sur TF1, *La Force du destin* a longtemps battu *Les Feux de l'Amour* en nombre d'épisodes (10.755 contre environ 10.801 pour le soap opéra encore en tournage). C'est également un show connu pour avoir fait jouer de nombreuses stars avant qu'elles soient célèbres, comme Sarah Michelle Gellar, Jordana Brewster, Mischa Barton, Michael B. Jordan, Kelly Ripa et Amanda Seyfried.



MUSIQUES DE TRADITION

Vers la réalisation d'un Atlas du patrimoine national

La réalisation d'un Atlas du patrimoine national des musiques de tradition orale est l'un des objectifs du 6ème colloque international d'anthologie et musique, ouvert lundi à Constantine, a indiqué dimanche le directeur du Centre national de recherches préhistoriques, anthropologique et historiques (CNRPAH), Slimane Hachi.

Dans son intervention inaugurale de cette rencontre organisée à l'hôtel

Marriott sous le thème "Savoir-faire et transmission dans les musiques de tradition orale et le malouf constantinois". M. Hachi a précisé que cet Atlas sera conçu sous la forme d'une encyclopédie qui servira de référence aux chercheurs et aux musicologues intéressés par les particularités, les genres, les techniques, les instruments utilisés, l'évolution historique des musiques de tradition orale.

Intervenant à son tour devant un

parterre de participants algériens et étrangers venus de 15 pays arabes, maghrébins, africains et européens, le responsable-adjoint du département Colloques et Conférences de la manifestation Constantine, capitale de la culture arabe, Abdallah Boukhalkhal, a insisté sur "l'importance de cette rencontre qui débattre des solutions à apporter pour parer aux impacts de la modernité et de la mondialisation sur des répertoires fragiles, car de tradi-

tion orale". De son côté, la présidente du comité scientifique de ce colloque, Maya Saïdani, a présenté le programme de la rencontre dont les travaux s'articulent autour de six principaux axes proposant des débats, notamment sur "Ce que les musiques traditionnelles doivent aux textes".

LA MOMIE

Tom Cruise pourrait avoir un rôle important dans le reboot

Cet été, les studios Universal ont annoncé leur désir de lancer une toute nouvelle franchise axée principalement sur les monstres classiques du cinéma, tel que *Frankenstein*, *Dracula* ou encore *la Momie*. Et c'est justement avec ce dernier monstre que les studios voudraient commencer !

Le retour de la Momie : les 10 ingrédients d'un sous-Indiana Jones efficace

Si l'on en croit les premières déclarations du réalisateur Alex Kurtzman, on serait assez loin de l'univers développé dans les volets de *La Momie* avec Brendan Fraser, puisque le film se passerait de nos jours. Mais le changement principal de cette franchise réside dans le fait que tous les monstres devraient se rencontrer petit à petit lors de crossovers, avant d'être tous réunis dans un film à la *Avengers*.

Et pour soutenir ce programme ambitieux, les studios planchieraient sur un casting cinq étoiles. Selon *Variety*, ils seraient actuellement en pleine négociation avec Tom Cruise pour lui confier un rôle clef. L'acteur ne ferait pas partie des producteurs (contrairement à la saga *Mission Impossible* ou *Jack Reacher*), mais son personnage apparaîtrait dans d'autres films de la franchise de monstres...

ATTENTATS

Quand le terrorisme infiltre le septième art

Depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York, les plus grands réalisateurs ont traité la violence engendrée par l'islamisme radical. *Le Figaro* vous présente une sélection de dix œuvres parmi les plus marquantes.

Les tragiques attentats du 13 novembre à Paris nous rappellent que la folie destructrice des terroristes ensanglante le monde occidental. Et cela remonte à la prise d'otage des athlètes de la délégation israélienne aux Jeux Olympiques de Munich en 1972. Mais c'est surtout depuis le 11 septembre 2001 et les attentats islamistes contre le *World Trade Center* que le septième art a investi d'une manière ou d'une autre le terrorisme. Les plus talentueux réalisateurs ont voulu traiter la problématique. Steven Spielberg en personne a sorti en 2006 *Munich*. Ridley Scott s'intéresse à la traque des chefs

d'Al-Qaïda dans *Mensonges d'État*, en 2008. Le 11 septembre a également inspiré deux cinéastes majeurs : Oliver Stone en 2006 avec *World Trade Center* et Paul Greengrass, toujours en 2006 avec *Vol 93*. En 2013, *Zero Dark Thirty* de Kathryn Bigelow, qui retrace la traque de Ben Laden, reçoit cinq nominations aux oscars. Depuis 2012, le cinéma s'intéresse au problème islamiste en Afrique

avec un rare réalisme, et souvent une grande sensibilité. L'excellent film *Timbuktu* de Abderrahmane Sissako a reçu 7 césars en 2015, dont ceux du meilleur film et du meilleur réalisateur. Deux ans auparavant, Nabil Ayouch racontait la radicalisation d'un jeune djihadiste dans *Les Chevaux de Dieu*, en 2012.

Brûleurs de graisses, ne tombez pas dans le panneau !

Après certains dépassements alimentaires, grande est la tentation d'éliminer très vite les kilos engrangés alors (ou avant !). Et de céder à la tentation des propositions de produits et d'aliments dits "brûle-graisse". Certains sont dangereux, d'autres non. Tous relèvent de l'illusion.

Comment brûle-t-on ses graisses ?

Ce gras, souvent maudit quand il est mal placé et en trop, est composé de lipides gentiment et bien logés dans des cellules appelées adipocytes. Les lipides fournissent parfois de l'énergie en se transformant en glucose qui est quasiment le seul carburant de toutes nos cellules. Pour que cette transformation se fasse, il faut qu'il n'y ait plus de glucose de réserve. Or, on en a entre 300 et 500 g, sous forme de glycogène stocké dans le foie et les muscles. Ce qui fait entre 1.200 et 2.000 calories (1 g de glucose = 4 calories). De quoi tenir un bon moment, presque une journée entière, avant que les lipides ne se mettent en branle pour fournir de l'énergie. Sauf si vous dépensez plus de calories. Et le seul moyen pour cela, c'est d'avoir une activité physique qui vous en fait évacuer plus que vous n'en absorbez. Autrement dit, en vous bougeant et en faisant du sport. C'est la seule et unique façon de brûler vos graisses. Aucun produit, aucun aliment ne peut se substituer à l'activité physique.

Les pilules "brûle-graisse"

Toutes les pilules "brûle-graisse" permettent de vous faire fondre miraculeusement de plusieurs kilos en une ou deux semaines. En prenant soin néanmoins, par mesure de précaution, de recommander en même temps une alimentation équilibrée.

Elles contiennent différents ingrédients, genre caféine, guarana, spiruline, chrome, L-carnitine, censés activer le métabolisme et ainsi à éliminer plus vite vos graisses. Il y a aussi des fibres, comme le chitosan extrait de la carapace des crustacés, qui capteraient les graisses dans le tube digestif.

Il y a également des baies exotiques, donc miraculeuses, du style açai (de l'Amazonie). Certes, elles sont riches en antioxydants mais on voit mal le rapport avec le gras !

Caféine et thé vert

La caféine, stimulant du système nerveux, active aussi, mais très légèrement, votre thermogénèse, c'est-à-dire votre production de chaleur. Cette thermogénèse est un des axes de recherche dans le domaine



de l'obésité. Mais, pour le moment, rien de probant n'a été découvert. Ce qui n'empêche pas que la caféine fait partie des substances censées faire fondre la graisse comme une glace au soleil. Alors que 200 mg (1 à 2 tasses de café) mobilisent environ une vingtaine de calories...

Le thé, vert ou non, contient de la théine (20 à 45 mg pour 250 ml) qui n'est rien d'autre que de la caféine. Il est aussi riche en toutes sortes d'antioxydants, ce qui lui a donné une aura de produit miracle à tout faire. Il y a aussi beaucoup de caféine dans les boissons énergisantes (70 à 200 mg pour 25 cl) et dans celles à base de cola (35 à 45 mg par canette). Si l'on songe aux milliards de litres de café, de thé et de toutes ces boissons absorbés et à l'augmentation de l'obésité, le bon sens semble démontrer que la caféine ne fait pas maigrir spontanément. Mais elle stimule la diurèse : malheureusement, quand on fait pipi, on élimine de l'eau, pas de la graisse. On sait qu'au-delà

de 500 mg par jour, la caféine a des effets nocifs sur les systèmes nerveux et cardiovasculaires. Inutile, donc de vous gaver de café, de thé ou de gélules contenant de la caféine, vous ne maigrirez pas mais vous dormirez mal !

Ananas et citron

Le mythe de l'ananas qui s'attaque aux graisses avec son arme fatale, l'enzyme broméline tient toujours la route. Ce 4 x 4 dont la marque est MYTHE se voit souvent paré des accessoires "désinfiltrant", "anti-cellulite" et "anti peau d'orange". Mangez de l'ananas en dessert, les recettes pour l'accommoder ne manquent pas. C'est un excellent fruit, riche en fibres, bienvenu en hiver.

Quant au citron, il est lui aussi censé vous faire maigrir, vous détoxifier et, après cette période festive, voilà le régime citron qui revient en piste. Utilisez le citron largement pour assaisonner vos légumes, vos

salades, vos poissons et même vos viandes. Il est riche en vitamine C. Ces deux fruits vous feront le plus grand bien mais ne comptez pas sur eux pour maigrir. Ils n'en ont pas le pouvoir comme d'ailleurs tous les autres aliments.

Poivron et piment

Lorsqu'on consomme du poivron ou du piment, ça chauffe et ça pique. C'est l'effet de la capsaïcine. Selon certaines études, cette molécule aurait le pouvoir d'augmenter (un peu) le métabolisme de base, donc la dépense calorifique. Elle aurait aussi un effet sur la satiété qu'elle augmenterait également et ainsi on mangerait moins, donc on maigrirait. Si vous l'aimez, mettez du piment dans votre alimentation, vous ne risquez rien mais n'espérez pas pour autant fondre dans les jours qui suivent. Quant au poivron, ça n'est pas la saison. Vous aurez tout loisir d'en mariner et de les consommer en entrée l'été prochain. Il est riche en fibres, en antioxydants et en vitamine C.

Alors, on fait quoi ?

On mange de la soupe tous les soirs, ce qui est la meilleure façon de consommer beaucoup de légumes sans gras. Et les légumes, ça apporte peu de calories, mais beaucoup de fibres, de vitamines et de sels minéraux. La soupe de légumes, bien épaisse et mixée, ne fait pas maigrir mais elle y contribue en rassasiant, en déclenchant le processus de la satiété, donc on mange moins ensuite. Différentes études l'ont montré. Alors, qu'est-ce qui vous empêcherait d'en prendre aussi au déjeuner ? Avec une tranche de viande froide, un yaourt et un fruit, une bonne soupe peut s'emporter facilement et remplacer le repas trop gras de la cantine et/ou les sandwicheries. Avec des légumes nature un autocuiseur et un mixeur plongeur, une soupe se cuisine en 15 minutes. De plus, c'est vraiment un mets de saison.

Et on se bouge ! Cela demande bien sûr plus d'efforts, mais c'est indispensable.

SCIATIQUE

Comment la reconnaître ?

La sciatique désigne une douleur vive liée à une irritation du nerf sciatique. Les symptômes peuvent varier légèrement selon l'origine exacte de la sciatique et notamment selon la racine du nerf sciatique comprimée (ou hernie discale), mais ils sont relativement typiques. Le point sur la sciatique et ses symptômes.

Quelles sont les causes ?

Il s'agit le plus souvent d'une hernie discale, une saillie anormale d'une partie d'un disque intervertébral et qui comprime une des 5 racines du nerf sciatique. Rappelons que les 2 nerfs sciatiques partent du bas de la colonne vertébrale et descendent à l'arrière de nos jambes. Tous les deux véhiculent des messages moteurs et sensitifs.

Une maladie des os (ostéoporose ou arthrose) peut également comprimer le

nerf.

Un accident de la route ou une fracture de la hanche peuvent entraîner une blessure du nerf sciatique.

Une atteinte du nerf due au diabète ou à la maladie de Lyme.

Une tumeur ou un caillot sanguin, à proximité du nerf.

La grossesse (poids du ventre et autres modifications hormonales).

Les causes de la sciatique sont très variées, mais le plus souvent, on ne trouve pas d'origine précise.

Quant aux facteurs favorisants, ils sont également nombreux. C'est ainsi que la sciatique est plus fréquente chez les personnes en surpoids, qui portent souvent des charges lourdes, chez les sédentaires, en cas de travail en position statique, de mauvaises positions, etc. La prévention de la sciatique repose sur la correction de ces

facteurs : activité physique, perte de poids, bonne posture (travail, loisirs, sommeil), etc.

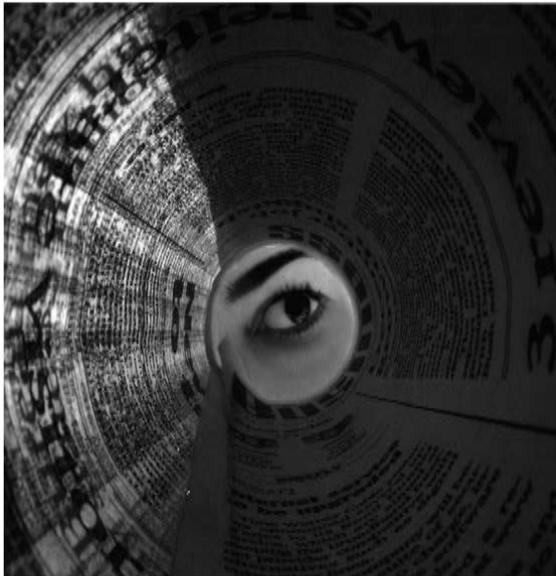
Quels sont les symptômes de la sciatique ?

Une douleur vive est ressentie le long d'un des deux nerfs sciatiques. Cette douleur siège donc généralement d'un seul côté, dans une fesse et la cuisse. Mais elle peut également s'étendre tout le long de la jambe, jusqu'au pied. Le bas du dos peut aussi être parfois douloureux.

La douleur est parfois constante, sinon soudaine. Elle s'accroît en position assise et à l'effort, tandis que la position couchée soulage. Des fourmillements complètent ce tableau, avec un engourdissement ou une faiblesse de la jambe et/ou le pied.

Les symptômes d'une sciatique varient légèrement selon la racine sciatique touchée, mais ils restent typiques.

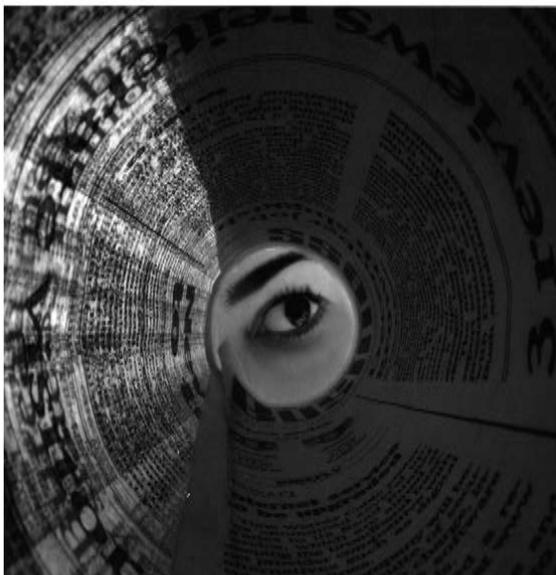
MIDI
Quotidien national d'information



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Adresse : 26, rue Didouche Mourad, Alger
Rédaction, Tél/Fax : 021.63.79.16, Tél : 0770.32.44.66, E-mail : redaction@lemidi-dz.com
Publicité : Tél/Fax : 021.63.79.14 publicite@lemidi-dz.com

MIDI
Quotidien national d'information



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Adresse : 26, rue Didouche Mourad, Alger
Rédaction, Tél/Fax : 021.63.79.16, Tél : 0770.32.44.66, E-mail : redaction@lemidi-dz.com
Publicité : Tél/Fax : 021.63.79.14 publicite@lemidi-dz.com

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE
ET POPULAIRE
WILAYA DE BLIDA**

***AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT*
NIS : 099009019200336**

Un avis d'appel d'offres national restreint est lancé pour la réalisation du projet suivant :

Projet : Réalisation d'un Centre et Circuit d'examen de Permis de Conduire à Boufarik

*Seules les entreprises qualifiées peuvent consulter et retirer les cahiers des charges auprès de la Direction des transports de la wilaya de Blida, Cité Aboudi rue Oued El-Alloug, sur présentation du certificat de qualification catégorie III en Bâtiment (Activité Principale ou secondaire) et avoir réalisé au moins un (01) projet de même nature à ceux prévus dans le cadre du marché (bâtiment en TCE) accompagné des attestations de bonnes exécutions délivrées par les maîtres de l'ouvrage public.

*Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires en cours de validité certifiées copies conformes décrites ci-après.

I-Offre technique :

Les offres doivent être présentées sous une enveloppe principale scellée, anonyme et ne comportant aucune inscription autre que le numéro, l'objet de l'avis d'appel d'offres, le nom et l'adresse du maître de l'ouvrage et la mention « soumission à ne pas ouvrir » cette enveloppe abritera deux autres enveloppes fermées et cachetées :

A-L'une indiquera la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « offre technique » et contiendra ;

- 1-déclaration à souscrire dûment remplie et signée
- 2-déclaration de probité dûment remplie et signée
- 3- RCPS.CPC.CCAG et devis descriptif (du présent cahier de charges) : dûment remplis, signés et datés
- 5-copie de statut (pour les sociétés)
- 6-copie du registre du commerce au CNRC
- 7-copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien (année 2014)
- 8-copie de l'attestation d'assurance mise à jour en cours de validité (CNAS, CASNOS)
- 9-copie originale de l'attestation d'assurance mise à jour en cours de validité, CACOBATPH
- 10-extrait de rôle en cours de validité auprès ou avec échéancier
- 10-liste des moyens matériels (joindre les copies des cartes grises et polices d'assurance pour le matériel roulant et factures d'achat pour le matériel non roulant, ou contrats de location notarié
- 11-liste des moyens humains à utiliser pour le projet (joindre Bordereau du dépôt du dossier copie légalisée au niveau CNAS + diplôme ou attestation de travail pour chaque élément
- 12-casier judiciaire en cours de validité (moins de 3 mois) du responsable ayant le pouvoir de signer la soumission (copie originale)
- 13-référence professionnelle dûment justifiée (attestation de la bonne exécution relative aux principaux travaux réalisés de même nature avec montant et délais délivré par les maîtres de l'ouvrage public copie
- 14-bilans financiers des trois (03) dernières années d'exercice visé par les services des impôts certifiés par le commissaires aux comptes, référence bancaire
- 15-le numéro d'identification fiscale (NIF) copie
- 16-planning prévisionnel d'exécution des travaux

II - Offre financière contiendra :

- 1-La lettre de soumission dûment remplie, signée et cachetée
- 2-BPU dûment rempli, signé et cacheté
- 3-Le détail estimatif dûment rempli, signé et cacheté

Les offres accompagnées des pièces réglementaires décrites à l'article 51 du décret n°10/236 de 07/10/2010 modifié et complété devront être déposés à la Direction des Transports de la wilaya de Blida sous double enveloppe cachetée et anonyme. L'enveloppe extérieure devra porter la mention indiquant le projet :

**A MONSIEUR LE DIRCTEUR DES TRANSPORTS
DE LA WILAYA DE BLIDA
CITE ABOUDI - ROUTE OUED-ALLEUG
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°/.....2015
PROJET RÉALISATION D'UN CENTRE DE CIRCUIT
D'EXAMEN
DE PERMIS DE CONDUIRE À BOUFARIK
"SOUMISISON À NE PAS OUVRIR"**

La date de dépôt des offres est fixée au 21ème jour après la première parution avant 12 H 00 à compter du présent avis.

Les entreprises soumissionnaires sont cordialement invitées à la séance d'ouverture des plis programmée jour de la date limite de dépôt des offres à 14 H00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié, la séance d'ouverture des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

IL RENOUVELLE SA CONFIANCE À GOURCUFF

Raouraoua prône la stabilité

Le président de la Fédération algérienne de football (Faf) a décidé de maintenir Christian Gourcuff à la barre technique des Verts et prône, ainsi, la stabilité au sein de la sélection algérienne.

PAR MOURAD SALHI

L'instance footballistique nationale a mis un terme à toutes les spéculations sur l'avenir du sélectionneur des Verts, Christian Gourcuff. Ainsi donc, le technicien français aura le droit de diriger les Fennecs lors de la phase des poules des qualifications pour la Coupe du monde 2018 en Russie. La Fédération algérienne de football n'avait nullement l'intention de le décharger de cette mission et s'engage, ainsi, à respecter le contrat liant les deux parties et qui consiste à qualifier les coéquipiers de Bensebaïni au rendez-vous russe. Les deux matchs amicaux face à la Guinée et au Sénégal ont fait couler énormément d'encre. Le président de la Faf n'a pas voulu prolonger le suspense en organisant vite une réunion avec son entraîneur pour se fixer sur cette question et permettre du coup à Gourcuff de préparer son équipe pour les différentes échéances. Le technicien français, qui était au centre de critiques des inconditionnels ainsi que certains



techniciens en la matière est appelé, désormais, à changer son comportement vis-à-vis des médias et se contenter uniquement de faire son travail. Le patron de la maison de Dely-Brahim a, certainement, évoqué toutes ces questions avec son entraîneur lors de la réunion d'avant-hier. La détérioration de ses rapports avec les supporters a tout simplement amplifié davantage la polémique, au point où tout le monde commençait à penser que le limogeage de Gourcuff n'était qu'une question de jours. Ces mêmes supporters ont scandé "Gourcuff dégage" lors du match face au Sénégal. La large victoire

face à la Tanzanie a tout changé dans l'entourage de cette sélection. Dans la foulée, le premier responsable du football algérien, Mohamed Raouraoua, en l'occurrence, est intervenu au bon moment pour appeler au calme et à la sagesse ; un appel qui n'est pas resté sans suite, comme l'atteste, bien évidemment, cette décision de maintien de cet entraîneur à barre technique des Verts. Le premier responsable de la Faf honorera bel et bien le contrat liant à cet entraîneur. Désormais, le sélectionneur national procédera, de nouveau, à une prospection qui concernera surtout les joueurs évoluant dans les dif-

férents championnats européens. Non convaincu par le niveau des joueurs locaux, l'entraîneur est attendu à ratisser large pour dénicher les meilleurs éléments qui peuvent apporter un plus au club algérien. La phase de poules sera une toute autre paire de manches. Le technicien français aura suffisamment de temps pour préparer comme il se doit son équipe en prévision de ce tour très important. Place à présent au travail dans un climat serein, comme l'exige, du reste, une préparation idéale pour une épreuve aussi importante que celle de la Coupe du monde en Russie.

M. S.

QUALIFICATIONS DE POWERLIFTING-JP2016

Hadj Ahmed Biour classé 5^e au championnat d'Europe

Le powerlifter algérien Hadj Ahmed Biour s'est classé 5^e au championnat d'Europe "open", qui a débuté mardi et se poursuivra jusqu'au 28 novembre à Eger en Hongrie, une compétition qui offre aux athlètes l'occasion d'engranger des points supplémentaires pour une qualification aux Jeux Paralympiques de Rio-2016. Biour a soulevé dans sa catégorie des 49 kg, une charge à 137 kg à son 3^e essai, après 132kg au premier et 134 kg au second, dans un concours ayant regroupé 12 athlètes. Le titre européen est revenu au Russe Vladimir Balynetc (161 kg), suivi du Turc Nandor Tunkel (150 kg). Le Russe Ivan Arnavtov complète le podium (141 kg). De son côté, sa compatriote Lamia Adra a pris la 5^e place dans la catégorie des 41 kg, avec une charge à 55 kg, réussie au premier essai.

Lamia a échoué, en revanche, à soulever, à deux reprises, la charge de 57kg. La Turque Muratli Nazmiye a pris la 1^{re} position (100kg), devant la Chinoise Cui Zhe (82kg) et Roza Matyakubova Roza (Turkménistan) avec une charge à 70kg, dans une épreuve qui a regroupé sept athlètes. L'autre algérienne engagée au rendez-vous d'Eger, Samira Guerioua n'a pu faire mieux qu'une 7^e position chez les (45 kg). Guerioua a soulevé 85kg au second essai, avant d'échouer à 87kg à son dernier essai, qui lui aurait offert une 5^e place. Le podium a été partagé entre la Chinoise Hu Dandan (100kg -nouveau record du Monde), la Polonaise Kozdryk Justyna (93kg) et la Britannique Zoe Newson (90kg). Le concours des 45kg a enregistré la par-

icipation de 10 athlètes. Trois autres powerlifters algériens restent en compétition au championnat d'Europe "open" de powerlifting. Il s'agit de Hocine Bettir (65 kg) qui entre en lice mercredi. Vendredi, ce sera au tour de Hamza Bouali (97 kg) et Naima Saidi (67 kg) d'essayer de faire bonne figure dans leurs catégories respectives pour engranger des points supplémentaires en vue d'une qualification à Rio-2016. Grand Prix de Jeju 2015 : six judokas algériens présents en Corée du Sud. Six judokas algériens seront engagés au Grand Prix de Jeju en Corée du Sud (26-28 novembre), a-t-on appris mardi auprès de la Fédération algérienne de judo (FAJ). Abderrahmane Benamadi (-90 kg), Lyès Bouyakoub (-100 kg), Houd Zourdani

(-66 kg) et Mohamed-Amine Tayeb (+100 kg) représenteront l'Algérie chez les messieurs, alors que Sonia Asselah (+78 kg) et Kaouthar Ouallal (-78 kg) défendront les chances algériennes en dames. "Comme nous l'avons déjà expliqué, c'est une saison préolympique où les points sont très précieux. J'espère que nos athlètes auront un bon tirage pour réussir à passer le maximum de tours et remonter ainsi au classement dans la course de la qualification aux JO-2016 à Rio (Brésil)", a déclaré à l'APS le directeur technique national (DTN) de la FAJ, Samir Sebaâ. Après la fin de la compétition, les six athlètes algériens effectueront un court stage en Corée du Sud avant de rallier Tokyo pour prendre part au Grand Chelem Japon (2-6 décembre).

"Le début de l'année 2016 sera important avec l'Open de Tunisie (14-15 janvier), mais surtout le championnat d'Afrique (5-8 avril) en Tunisie aussi et qui sera comme une finale de qualification", a fait savoir Sebaâ. "Une médaille de bronze ou en argent sera suffisante pour aller à Rio pour certains alors que d'autres athlètes seront condamnés à remporter le titre continental pour se qualifier aux JO. C'est selon le classement de chaque judoka avant le championnat d'Afrique", a-t-il encore expliqué. L'objectif de la Fédération algérienne est de qualifier "au moins quatre judokas" aux JO de Rio. Zourdani, Benamadi, Bouyakoub et Tayeb sont dans le lot des 22 meilleurs judokas au classement olympique.



Offres d'emplois

Référence : **Emploipartner-1406**

Poste : **Emploi Partner recruté pour BT MATMEDCO UN DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING**

• Le Directeur commercial et marketing a une double mission de stratégie et management.

• D'une part, il développe une stratégie relative à l'ensemble des produits issus de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à en optimiser les ventes.

• D'autre part, il doit manager son équipe pour assurer le développement du chiffre d'affaires, l'augmentation de la productivité et le rendement de chacun. Au quotidien, il forme et anime les équipes commerciales et marketing dont il fixe les objectifs et suit les réalisations. Il coordonne les études marketing, supervise les processus de communication, l'administration des ventes, travaille à la création et au lancement de nouvelles offres, se met en quête d'éventuels clients

Missions :

• Analyse les études et les remontées d'informations du terrain issues de la force commerciale et technique, pour mieux cerner les tendances et les composantes du marché et son évolution

• Evalue le positionnement de la société sur le marché,

• Suit l'amélioration de l'évolution des parts de marché,

• Définit les moyens adéquats pour développer l'offre de la société et la réalisation des objectifs: structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes,

• Veille au bon dimensionnement de l'équipe commerciale et recrute le cas échéant en collaboration avec le RH des stagiaires pour la réalisation de missions ponctuelles et de marketing

• Détermine les meilleurs arguments et les meilleurs supports à utiliser tenant compte de l'environnement et du marché puis propose à la DG une stratégie de communication adaptée

• Participe à l'élaboration et valide les outils d'aide à la vente (argumentaire, outils promotionnels...)

• Définit les modalités d'assistance et conseil pertinents aux clients

• Coiffe et valide l'élaboration des kits de communication,

• Participe à la réalisation des publications (bulletins, plaquettes...)

• Veille à la diffusion des supports d'information,

• Prend en charge l'organisation d'événements visant à promouvoir l'offre de la société : salons, séminaire...

• Manage et supervise les processus de ventes, de lancement et de communication des produits

• Suit l'avancée des produits concurrents et met en œuvre des approches marketing et commerciales adaptées et innovantes

• Suit et valide l'analyse de la concurrence et la traduit en outils opérationnels

• Conçoit et met en place des actions promotionnelles destinées à développer la commercialisation du produit et à en optimiser les ventes

• Suit les campagnes publicitaires et promotionnelles,

• Propose la nature et les volumes des produits à lancer, maintenir ou abandonner

• Pilote et met en œuvre la politique commerciale

• Participe et coiffe le lancement de nouveaux produits ou

services

• Identifie les cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définit des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires

• Forme, encadre, motive son équipe et contrôle la performance de chacun afin d'augmenter sa productivité et développer ses compétences

• Dirige et anime la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale...

• Fixe la politique tarifaire à appliquer à chaque client tenant compte des marges tolérées

• Définit les conditions de vente selon la solvabilité du client

• Elabore les stratégies de ventes offensives

• Assure la mise en œuvre des techniques de ventes

• Met en place un réseau de distribution

• Supervise les réseaux de vente et les circuits de distribution

• Assure le suivi des transactions commerciales et gère le chiffre d'affaire

• Développe et suit les grands comptes

• Mène les négociations délicates et/ou avec les clients stratégiques

• Suit les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valide l'atteinte des objectifs

• Organise et coiffe les revues de cohésion et de remise à niveau pour tous les commerciaux, avec présentation des nouvelles gammes de produits, élaboration de concepts de vente innovants

• Participe à la formation et à l'intégration des nouveaux collaborateurs

• Assure l'interface avec les autres Directions, notamment celles travaillant sur le budget (approvisionnement,

finance, RH...) et veille à tout moment au respect des procédures

• Assure la tenue et la régularité de travail du ses collaborateurs

• Etablit une analyse des opérations des ventes opérées et l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs assignés à la direction

• Assure le reporting auprès de la direction générale aussi bien sur les évolutions du chiffre d'affaires que sur la rentabilité de ses collaborateurs

Profil :

• Ingénieur commercial / licencié en sciences commerciales ingénieur en commerce extérieur/ médecin / pharmacien / biologiste

• 10 ans d'expérience

• Sens de communication

• Capacité de négociation et de persuasion

• Force de persuasion

• Rigueur, adaptabilité et mobilité

• Compétences managériales

• Sens de l'analyse

• Raisonnement inductif et déductif

• Doté d'esprit positif et créatif

• Focalisé sur les résultats

• grande résistance à la pression

• Capacité de détecter et de gérer les problèmes

• Maîtrise du français et de l'outil informatique

• Discrétion élevée et intégrité morale

Avantages :

• LAPTOP MOBILE / FORMATIONS QUALIFIANCES & SEMINAIRES / DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

Comment répondre à nos annonces

Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C.-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :

www.emploipartner.com

Tel : 021 680 296/021 687 086

Fax : 021 298 595

MIDI
Quotidien national d'information *Libre*



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Gratin de fenouils au poulet



Ingrédients :
8 fenouils
2 blancs de poulet
1 boîte de champignons
150 g de fromage râpé
30 g de beurre
50 cl de crème fraîche
1 c. à café de muscade râpée
1 c. à soupe de moutarde
Sel, poivre.

Préparation :
Laver les fenouils, retirer les premières feuilles et la base puis les couper en tronçons. Les faire cuire pendant 10 min à la vapeur. Préchauffer le four à 210°C th7.

Couper les blancs de poulet en dés. Dans une poêle, les faire cuire 10 min à feu doux dans le beurre avec les champignons. Disposer les fenouils, les blancs de poulet et les champignons dans un plat à gratin. Verser la crème mélangée à la moutarde. Assaisonner, ajouter la muscade. Parsemer de fromage râpé, faire gratiner 10 min et servir aussitôt.

Remarque :
On peut remplacer la crème par un béchamel.



Galette orientale

Ingrédients pour deux galettes :
600 g de farine
12,5 cl de lait
30 g de levure de boulanger
1 pincée de sel
17,5 cl d'eau
1 jaune d'œuf
1 c. à soupe d'huile d'olive
2 c. à café de sucre
Graines de sésame

Préparation :
Faire tiédir le lait et émietter la levure. Remuer pour bien délayer. Dans un saladier, mélanger la farine et le sel. Mouiller avec l'eau. Ajouter la levure et le lait, pétrir le tout pour obtenir une pâte lisse et élastique. Couvrir et laisser gonfler 40 min. Pétrir à nouveau puis partager la pâte en deux. Presser avec la paume de la main pour obtenir une galette à bord épais. Mélanger le jaune d'œuf, l'huile d'olive et le sucre dans un bol. Badigeonner chaque galette de cette préparation avec un pin-

PRODUIT DE LA RUCHE

Les bienfaits de la gelée royale...

Si nous connaissons des abeilles leur miel, sachez que ces ouvrières exceptionnelles fabriquent aussi de la gelée royale aux multiples bienfaits...

D'où vient la gelée royale ?

La gelée royale se présente comme une pâte blanchâtre, un peu gélatineuse, au goût légèrement piquant. Elle est fabriquée par les jeunes abeilles nourricières qui la sécrètent par leurs glandes pharyngiennes. Riche en glucides, protéides, acides gras, vitamines A, B, C, D et E et minéraux, elle constitue la totalité de la royale nourriture (puis-que la reine des abeilles en fait son régime quotidien) et la première denrée des larves.

Pourquoi est-elle chère ?

La gelée royale est produite en quantité tout juste



suffisante pour la reine et pour les larves, dans une ruche en temps normal. Pour faire travailler les jeunes ouvrières à sa production, les apiculteurs doivent inciter celles-ci à élever plusieurs larves royales en éliminant la reine. Voilà qui explique le coût relativement élevé d'un petit pot de gelée

royale dont on se régale avec parcimonie.

Ses vertus pour la santé :

Les bénéfices de la gelée royale sont nombreux. De par sa composition, son absorption permet de renforcer les défenses immunitaires. Il est

bon d'en faire une cure en particulier à l'entrée de l'hiver et à la sortie. Elle permet également d'accroître les performances intellectuelles. Si vous avez des enfants en âge de passer des examens, aidez-les en leur donnant une dosette tous les matins. Qui plus est, la gelée royale possède une action anti-stress. Quant à nous, nous serons heureuses de profiter de son pouvoir anti-vieillesse.

Consommation :

Pour consommer votre gelée royale, prenez-en un gramme le matin à jeun. Poursuivez cette cure sur un mois environ et gardez votre petit pot dans le réfrigérateur.

Mise en garde :

Si vous n'avez jamais consommé de gelée royale, faites attention aux éventuelles allergies : commencez par des petites doses que vous pouvez augmenter progressivement.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Apprendre aux enfants à traverser la route

On considère que pour que notre enfant soit en sécurité lorsqu'il se rend à l'école à pied, il suffit de l'accompagner et de le surveiller. Ce n'est pas faux, mais le trajet scolaire doit être aussi un moment éducatif. Quelques méthodes très importantes à lui initier :

- Marcher du côté des maisons, jamais au bord du trottoir.
- Montrez-lui sur le trajet les endroits qui, même en marchant sur le trottoir, peuvent présenter un danger : les sorties et entrées de garage, les parkings.
- S'arrêter avant la bordure du trottoir, pas trop près de la chaussée.
- Regarder d'abord à gauche en tournant franchement la tête, puis à droite et encore à gauche.
- Ne traverser que si les voitures sont très loin (expliquez-lui concrètement les notions «loin» et «près») ou si elles sont bien arrêtées.
- Traverser sans courir (risque de chute) et sans revenir en arrière pour ne pas

surprendre les automobilistes qui ne s'attendent jamais à voir un piéton reculer.

- Montrez-lui que pour bien voir et être vu des automobilistes, il faut descendre sur la chaussée et s'avancer jusqu'à la limite des voitures en stationnement.

- Au fur à mesure que l'enfant grandit, faites-lui prendre de l'autonomie. Par exemple, laissez-le marcher à côté devant vous sans vous donner la main. Puis laissez-le marcher seul devant vous.

- Demandez-lui de vous faire traverser la rue... jusqu'à ce qu'il puisse faire tout le trajet en vous guidant.

- Lorsqu'il sera capable de vous guider sur le trajet sans erreur, alors seulement



il sera prêt pour effectuer son premier trajet tout seul.

- Enfin, un dernier conseil. Pour imposer des règles à votre enfant, il est très important que vous respectiez ces mêmes règles car l'enfant apprend d'abord par imitation.

A S T U C E S

Affûter des ciseaux



Faites courir les lames des ciseaux sur le verre de la base vers les pointes plusieurs fois de suite. Une façon simple et économique d'avoir enfin des ciseaux affûtés.

Adoucir les serviettes



Pour redonner à vos serviettes devenues rêches toute leur douceur, faites-les tremper 8 à 10 heures dans de l'eau chaude, avec un peu de vinaigre.

Amidonner vos napperons



Trempez vos napperons dans du lait froid. Essorez les napperons et repassez-les avant de les faire sécher.

Garder des lacets bien noués



Rien de plus pénible que des lacets qui se dénouent constamment ! Pour y parer, humidifiez-les avant de les nouer. Cela assurera une meilleure tenue tout au long de la journée !

Mots Fléchés N°1927

empaille- raient généale- ment	dépla- cent	bancs	peu élevé aigle des mers	procédé caché	murs d'images cinq sur l'agenda	otas le sommet chants funèbres
feras un emprunt diçerai mon vin	gorgeras	grave		érudite		
fermeté prête pour la glisse				brunie		
en ce lieu fis un pari			voies du sang mille- pattes	beauté de perle lits de japonais	agence d'espion- nage délicates	
restaurant rapide	employé par tous priverait de goût					seras présent
joyeux fleuve sudoma- rois	vieille fidèle distance en Chine		de même mère partie de pièce	petites baies boite à cendres	eniambée	colorant rouge
sœur d'Osiris	causée par	coupure de vers déserts		bien fait		régal de toutou ennuieux
effroi	escortes		porteur de ragots praséo- dume	grasses volailles	marches derrière insectes piquants	
béta		aurochs	prenant au filet éprou- vante	lichen grisâtre sembla- ble		
amenas vers toi		colorera loïlement	élué mais diminué marques de match		principes odorants	passas au blutoir
ferme du Midi	briller		réunit 2 cordages débris de navire			arsenic du labo après bis
promes- se de fruit	organe de vol	signal d'arrêt destina- tion		pas très malins monstre british	abri de monstre fumeux possessif	situés sur la minute
mettras l'un sur l'autre	resteras bouche ouverte dans		passerai à côté			initiales papales

SUDOKU	N°1927	SOLUTION SUDOKU N°1926	SOLUTIONS MOTS FLECHES 1926																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr><td></td><td>9</td><td></td><td></td><td>7</td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td>5</td><td>9</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td><td>7</td><td></td><td>6</td></tr> <tr><td>2</td><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td></td><td>3</td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td>9</td><td></td><td>8</td><td>5</td><td>7</td><td>4</td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td>7</td><td></td><td></td><td>5</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>9</td><td>3</td><td>1</td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td>2</td><td></td></tr> </table>		9			7		6		5	9			2			7		6	2	8	1	9		3	3					1	9		8	5	7	4	4		7			5			9	3	1		5				2		<table border="1"> <tr><td>6</td><td>1</td><td>7</td><td>9</td><td>2</td><td>5</td><td>4</td><td>3</td><td>8</td></tr> <tr><td>4</td><td>5</td><td>9</td><td>8</td><td>3</td><td>6</td><td>7</td><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>8</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>7</td><td>1</td><td>6</td><td>9</td><td>5</td></tr> <tr><td>5</td><td>3</td><td>4</td><td>7</td><td>1</td><td>2</td><td>9</td><td>8</td><td>6</td></tr> <tr><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>6</td><td>4</td><td>3</td><td>5</td><td>2</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>6</td><td>1</td><td>5</td><td>9</td><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>7</td></tr> <tr><td>9</td><td>7</td><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>4</td><td>1</td><td>6</td><td>3</td></tr> <tr><td>3</td><td>4</td><td>2</td><td>1</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>5</td><td>9</td></tr> <tr><td>1</td><td>8</td><td>6</td><td>3</td><td>5</td><td>9</td><td>2</td><td>7</td><td>4</td></tr> </table>	6	1	7	9	2	5	4	3	8	4	5	9	8	3	6	7	1	2	8	2	3	4	7	1	6	9	5	5	3	4	7	1	2	9	8	6	7	9	8	6	4	3	5	2	1	2	6	1	5	9	8	3	4	7	9	7	5	2	8	4	1	6	3	3	4	2	1	6	7	8	5	9	1	8	6	3	5	9	2	7	4	<ul style="list-style-type: none"> • E • M • C • A • B • D • E • AMAIGRISSEMENT • PILEE • TIRER • I • DOMINATION • INO • RETENU • NARVAL • ETRE • TET • SUEDE • E • R • A • S • A • C • RIE • IMPACT • ROCHER • • ELIMINE • YEN • M • ANA • ECORNA • TRI • TIC • TRaine • AS • ASSUMAI • GORETS • • AVOCATES • LAI • PANEE • SURETE • O • STELE • T • RAVIN • OSE • LUEUR • PERS • ORNEES • APERO • • PRIAS • PARERONT • TES • SEMER • NIA • FI • SOUCI • ESTER • SIESTE • USA • SI
	9			7																																																																																																																																					
6		5	9																																																																																																																																						
2			7		6																																																																																																																																				
2	8	1	9		3																																																																																																																																				
3					1																																																																																																																																				
9		8	5	7	4																																																																																																																																				
4		7			5																																																																																																																																				
		9	3	1																																																																																																																																					
5				2																																																																																																																																					
6	1	7	9	2	5	4	3	8																																																																																																																																	
4	5	9	8	3	6	7	1	2																																																																																																																																	
8	2	3	4	7	1	6	9	5																																																																																																																																	
5	3	4	7	1	2	9	8	6																																																																																																																																	
7	9	8	6	4	3	5	2	1																																																																																																																																	
2	6	1	5	9	8	3	4	7																																																																																																																																	
9	7	5	2	8	4	1	6	3																																																																																																																																	
3	4	2	1	6	7	8	5	9																																																																																																																																	
1	8	6	3	5	9	2	7	4																																																																																																																																	

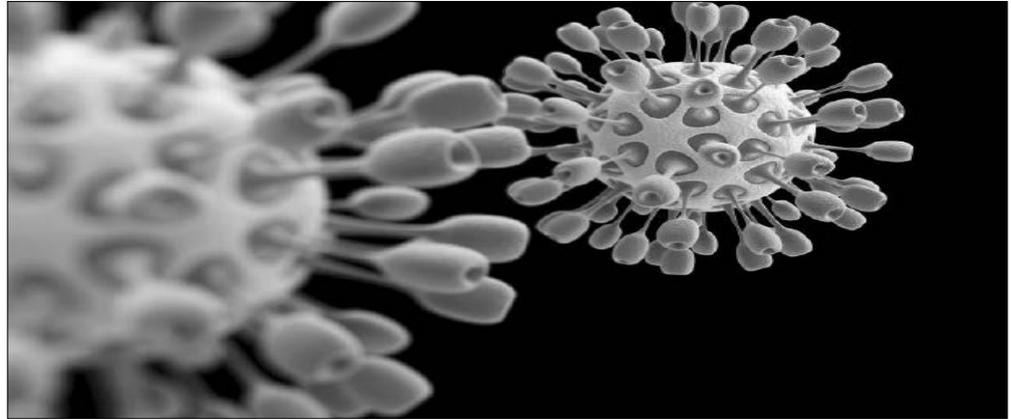
Des scientifiques créent un virus de la grippe H1N1 ultra-virulent

Des virologues américains, menés par le professeur Yoshihiro Kawaoka, ont réussi à créer une nouvelle version du virus H1N1. Plus dangereuse, elle serait capable d'échapper au système immunitaire du corps humain.

Après la pandémie de grippe A, le virus H1N1 est au cœur d'une nouvelle controverse. En cause : l'annonce faite par une équipe de virologues américains de l'Université de Wisconsin-Madison. Menée par le professeur Yoshihiro Kawaoka, l'équipe a révélé avoir mis au point une nouvelle version du virus H1N1, plus dangereuse car elle serait capable d'échapper au système immunitaire. Pour en arriver là, les scientifiques ont pris des virus responsables de la pandémie de 2009 et ont sélectionné les souches qui s'étaient montrés les plus résistantes face aux anticorps fabriqués par le corps humain. Ils ont ensuite réalisé des manipulations génétiques et répété l'opération jusqu'à obtenir une souche, particulièrement douée pour échapper au système immunitaire humain.

Un virus changeant

Selon le professeur Kawaoka, ceci leur aurait permis d'identifier les changements intervenant au niveau des virus et leur permettant de devenir plus résistants. "Nous avons pu identifier en laboratoire, dans des conditions sécurisées, des parties-clés du virus H1N1, apparu en 2009, qui le rendent invincible par le système immunitaire", a-t-il expliqué à l'AFP. Ces parties-clés se trouvent au niveau des hémagglutinines, des protéines majeures situées à la surface des virus de la grippe. Ce sont elles qui permettent aux particules virales de se fixer sur leurs cellules cibles. Or, celles-ci ont une grande capacité de mutation et changent régulièrement : c'est ainsi notamment à cause de ces protéines que le vaccin contre la grippe saisonnière doit être renouvelé tous les ans. En se modifiant, les hémagglutinines permettraient au virus de mieux résister aux défenses du corps humain et de même, au vaccin mis au point. "Des virus isolés cliniquement ont été iden-



tiés comme ayant les mêmes changements dans les [protéines virales]. Ceci montre que des virus capables de déjouer le système immunitaire émergent dans la nature et que les études en laboratoire comme la nôtre sont pertinentes", a déclaré le professeur Kawaoka. L'objectif est de comprendre comment les virus échappent au système immunitaire et de pouvoir mettre au point des vaccins qui seraient efficaces contre une gamme plus large de souches virales de la grippe. Il s'agit "d'améliorer notre capacité à sélectionner les virus de la grippe pour développer de nouveaux vaccins capables de mieux répondre aux souches en circulation", a confirmé Terry Devitt un porte-parole de l'Université.

Des recherches critiquées

Toutefois, à peine annoncée, cette recherche a suscité une vive controverse, notamment démarrée par le journal The Independent. Sur son site, ce dernier accuse le professeur Kawaoka d'avoir mené "son expérience la plus dangereuse en créant délibérément une souche pandémique de grippe qui peut échapper au système immunitaire" et face à laquelle "la population humaine serait sans défense". Pour l'heure, l'étude des scientifiques américains n'a pas été publiée, elle a juste été présentée à plusieurs comités d'experts, dont un de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Selon le Pr Kawaoka, les résultats préliminaires auraient été "bien reçus". Néanmoins, les scientifiques sont divisés quand à cette recherche et son utilité. Pour certains,

les risques qu'elle pose pour la population humaine sont bien trop grands face aux bénéfices potentiels. "Si elle est vraie, cette recherche est irresponsable, et place l'humanité face à un risque de mort et de maladie", a estimé le Professeur David Relman, membre du National Science Advisory Board for Biosecurity repris par Express.co.uk. "Le manque apparent de bon sens et l'insensibilité à notre responsabilité en tant que scientifique de ne pas faire de mal, sont frappantes". "Je suis très gêné quand les recherches impliquent d'augmenter la transmissibilité de quelque chose que nous savons déjà être une souche très virulente", a relevé de son côté, le professeur Tom Jeffries, membre de l'Institutional Biosafety Committee du Wisconsin qui s'est vu présenter les travaux. Parmi les 17 membres, seuls quelques uns ont émis des objections, d'après The Independent.

La biosécurité en question

D'autres scientifiques ont ainsi justifié l'étude réalisée par le Pr Kawaoka. "Ces travaux ne sont pas faits pour créer une nouvelle souche de grippe avec un potentiel pandémique mais pour modéliser la pression immunitaire auquel le virus fait actuellement face dans nos corps pour échapper à nos défenses", a souligné Rebecca Moritz de la University of Wisconsin-Madison. Quant aux risques évoqués par certains, la scientifique les a démentis. "Le comité a trouvé que les procédures de biosécurité étaient appropriées pour conduire cette recherche. Je n'ai aucune inquiétude

au sujet de la biosécurité de ces expériences", a-t-elle poursuivi. Un point sur lequel le porte-parole de l'Université a également voulu insister affirmant que le laboratoire "respecte strictement toutes les réglementations fédérales" en matière de biosécurité. Pour sa part, le Pr Kawaoka a vivement dénoncé l'article paru dans The Independent. "C'est regrettable qu'un quotidien choisisse de manipuler le message de cette façon pour attirer les lecteurs avec des titres à sensation", a-t-il écrit dans un courriel adressé à l'AFP. "Il existe des risques dans toute recherche. Cependant, il existe des moyens de réduire les risques. Nous sommes confiants dans le fait que notre étude sera utile".

Un virus désormais courant

Le scientifique a également insisté sur le fait que le virus H1N1 de 2009 est désormais une souche qui circule tous les ans et n'est plus un agent viral pandémique. Il s'agirait d'un virus de la grippe saisonnière contre lequel la majorité des gens sont actuellement immunisés. Pour autant, ils ne le seraient pas contre le virus nouvellement créé, d'où la controverse et les inquiétudes de la communauté scientifique. Un cas similaire était survenu en 2012 lorsque des scientifiques américains avaient annoncé avoir créé un virus de la grippe aviaire, H5N1, capable de se transmettre beaucoup plus facilement. Malgré les critiques suscitées, les recherches correspondantes avaient finalement été publiées dans la revue Nature.

Velcro

Inventeur : George De Mestral **Date :** 1955 **Lieu :** Suisse

Un beau jour de 1948, l'ingénieur suisse, George de Mestral, revint d'une ballade en forêt et remarqua que son pantalon était parsemé de capitules de chardon bardane, ces petits boutons de plantes qui s'accrochent aux vêtements. Il examina l'une de ces petites boules sous un microscope et décida de s'en inspirer pour créer une nouvelle sorte de système d'attache susceptible de rivaliser avec la fermeture Eclair. Il déposa le brevet de son invention en 1955. Le mot Velcro est une combinaison de velours et de crochet.



ENQUÊTES CRIMINELLES : LE MAGAZINE DES FAITS DIVERS


22h35



«Affaire Pomonti : trahi par une cigarette». Willy Pomonti, un architecte à la retraite, est retrouvé mort dans sa maison de La Celle-Saint-Cloud le 16 avril 1996, après avoir été sauvagement torturé. Un mégot de cigarette, laissé dans le cendrier de la victime, va permettre de retrouver son assassin • «Affaire Flourey : la victime n'a rien vu venir». En septembre 2011, dans le Morbihan, Lionel Flourey est violemment agressé en pleine nuit alors qu'il dépanne la voiture de son épouse. Il reçoit plusieurs coups de couteau mais s'en sort miraculeusement.

EN QUÊTE D'ACTUALITÉ - ACHATS DE NOËL : PLONGÉE AU COEUR D'AMAZON, LE PLUS GRAND MAGASIN DE FRANCE


22h35



Pour éviter les bousculades de dernière minute dans les magasins, de plus en plus de Français achètent leurs cadeaux de Noël sur Internet. Au total, ce sont plusieurs milliards d'euros qui seront dépensés cette année en seulement quelques semaines. Parmi les géants du marché figurent BazarChic, Ventes privées et Amazon. Le magazine a enquêté sur leurs méthodes pour séduire les consommateurs et les livrer toujours plus vite. Les fêtes de fin d'année sont également l'occasion de découvrir son logement avec guirlandes électriques, boules multicolores et autres accessoires.

MALATERRA - 3


23h05



Alors que Pierre est toujours en garde à vue, Lissandre, le meilleur ami de Nathan, est interrogé par le capitaine Rotman. Le garçon lui confie que Pierre frappait Nathan. Peu après, le père Clément rend visite à Elisabeth. Le jeune curé veut organiser une célébration pour Nathan et il a besoin de l'accord des Viviani. De son côté, Karine apprend que Pierre a une relation avec Adriana, la gérante de l'hôtel.

DES RACINES ET DES AILES - PASSION PATRIMOINE : SUR LES CHEMINS DU GERS


20h35



Au cœur de la Gascogne, exploration de ce département qui est surtout rural. Le périple commence avec Bruno Sirven, géographe et enfant du pays, qui a une parfaite connaissance des enjeux environnementaux. Charlotte de Malet, historienne de l'art, fait découvrir Auch et la cathédrale Sainte-Marie de style flamboyant, dotée de vitraux et de stalles en chêne sculpté du XVIe siècle, la bastide de Bassoues, Barran et son clocher hélicoïdal ainsi que Condom, la capitale historique de l'Armagnac.



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

KILLING TIME


22h30



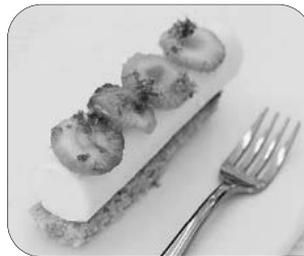
Twentynine Palms est située dans le sud-est de la Californie, en plein désert de Mojave et ses reliefs rocaillieux. Au nord de la ville, se déploie sur 240 hectares de désert la plus grande base du Corps des Marines au monde. Revenus d'Afghanistan ou d'Irak, en attendant d'y repartir, les jeunes soldats y tuent le temps, seuls, entre frères d'armes ou en famille, dans un décor particulièrement évocateur du front qu'ils viennent de quitter.

UNE PURE AFFAIRE


20h45



David, quadragénaire, mène une vie assez terne. Chez lui comme au travail, il est traité sans considération. David décompense en fumant en cachette et en allant promener son chien. Un soir, il trouve dans un buisson un sac contenant de la cocaïne et un téléphone portable. Au départ, il cache le tout. Puis, il finit par répondre aux appels incessants sur le portable. Au bout du fil, un client veut lui acheter de la drogue.

LE MEILLEUR PÂTISSIER - DEMI-FINALE : LES GÂTEAUX D'ICI ET D'AILLEURS


20h50



Cette semaine, pour la demi-finale, les cinq candidats encore en lice jouent leur place en finale avec des pâtisseries du monde entier. Direction la Méditerranée pour la première épreuve qui propose aux pâtisseries amateurs de réinterpréter le baklava, fameux gâteau à base de pâte feuilletée, de miel et de fruits secs. Carl choisit des tuiles avec des cubes de poires pochées. Mercotte les met ensuite au défi de préparer cinquante brandy snaps, friandises anglaises à la crème fouettée. Enfin, les concurrents ont 2h30 pour réaliser une tarte aux fruits géante aux couleurs d'un drapeau.

ESPRITS CRIMINELS - AMELIA PORTER


22h35



Alors que Hotch annonce à Rossi qu'il se sépare de sa compagne, l'équipe du BAU est envoyée à Salt Lake City, dans l'Utah, où trois meurtres sans lien évident ont été commis. Sur les lieux du premier crime, Morgan remarque que le tueur était accompagné. Les enquêteurs établissent ensuite qu'il s'agit probablement de Benton Farland, condamné à douze ans de prison pour une vieille affaire et qui vient d'être libéré.



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehgueni

e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication
Sihem Henine

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben Mhidi - Constantine - Tél./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78

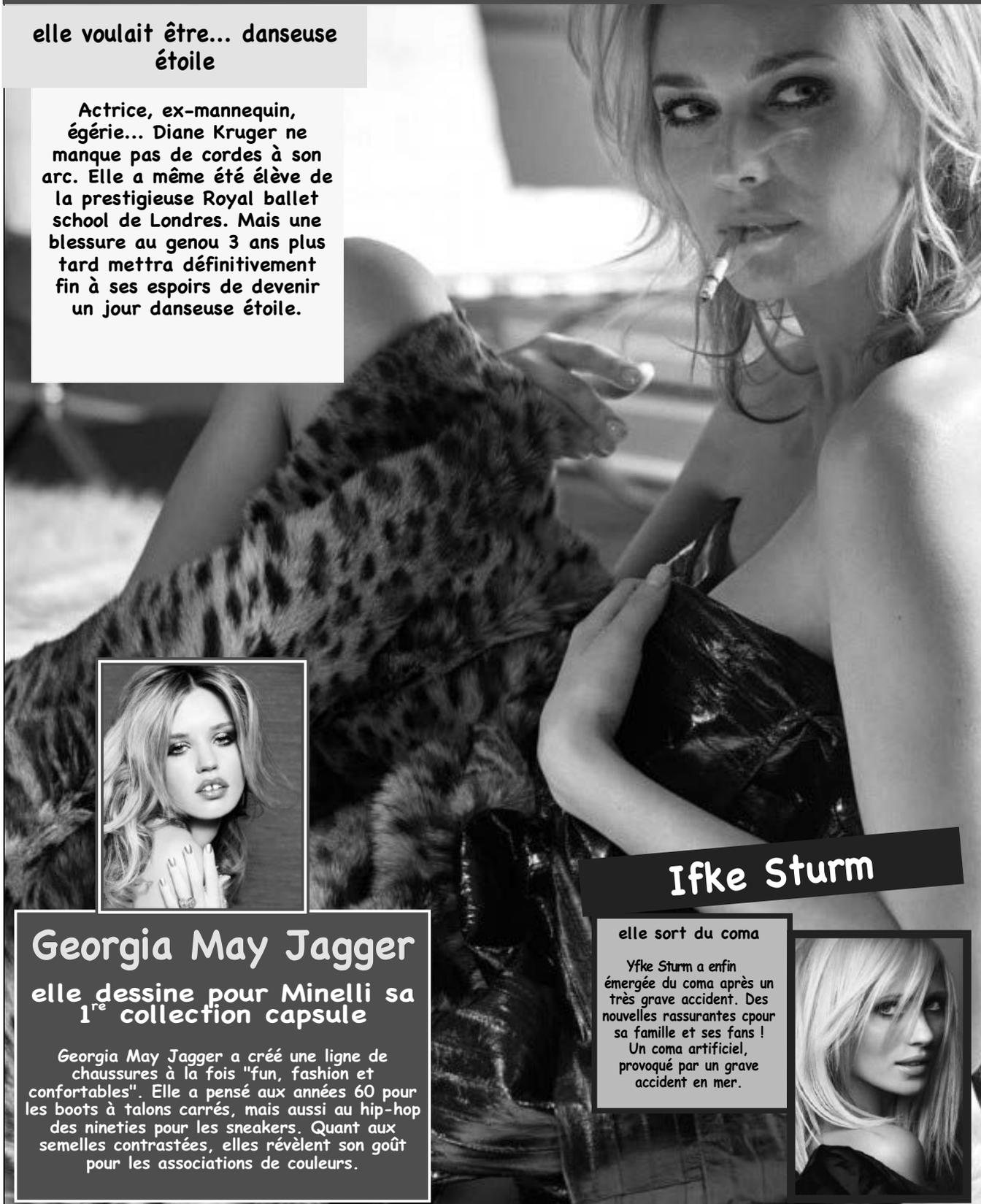
Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire : SGA Bouziane : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulane Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Diane Kruger

elle voulait être... danseuse étoile

Actrice, ex-mannequin, égérie... Diane Kruger ne manque pas de cordes à son arc. Elle a même été élève de la prestigieuse Royal ballet school de Londres. Mais une blessure au genou 3 ans plus tard mettra définitivement fin à ses espoirs de devenir un jour danseuse étoile.



Georgia May Jagger
elle dessine pour Minelli sa
1^{re} collection capsule

Georgia May Jagger a créé une ligne de chaussures à la fois "fun, fashion et confortables". Elle a pensé aux années 60 pour les boots à talons carrés, mais aussi au hip-hop des années 90 pour les sneakers. Quant aux semelles contrastées, elles révèlent son goût pour les associations de couleurs.

Ifke Sturm

elle sort du coma

Ifke Sturm a enfin émergé du coma après un très grave accident. Des nouvelles rassurantes pour sa famille et ses fans ! Un coma artificiel, provoqué par un grave accident en mer.



Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	05h58
Dohr	12h36
Asr	15h14
Maghreb	17h39
Icha	19h02

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*

N° 2643 | Jeudi 26 novembre 2015

MIDI LIBRE met à la disposition de ses lecteurs un numéro pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0550.18.37.57

"COALITION" INTERNATIONALE CONTRE L'ORGANISATION TERRORISTE DAECH EN SYRIE

LES MÉDIAS FRANÇAIS DOUTENT DU "SUCCÈS DIPLOMATIQUE DE HOLLANDE"



L'idée d'une "coalition" internationale, qui se mobiliserait contre l'organisation terroriste Daech en Syrie, s'effrite de jour en jour pour donner lieu et place à une "coordination" de quelques États pour des attaques aériennes.

Devant le Parlement, réuni en Congrès le 16 novembre dernier, suite aux attentats de Paris revendiqués par le groupe terroriste Daech, François Hollande avait annoncé qu'il rencontrerait Obama et Poutine pour établir "une grande et unique coalition" contre ce groupe en Syrie.

Onze jours après les attentats du 13 novembre qui ont endeuillé la France, le Premier ministre Manuel Valls a annoncé la couleur d'un semi-échec diplomatique en évoquant mardi devant les députés l'hypothèse d'une "coordination" internationale avec les Etats-Unis et la Russie contre l'organisation terroriste autoproclamée Etat islamique (EI/Daech) en Syrie, faute d'une "coalition" que François Hollande espérait mettre en place. Ce glissement sémantique, considèrent certains médias, "pourrait avoir des implications stratégiques".

C'est dans ce sens que plusieurs éditorialistes de la presse française mettent en doute le succès des efforts diplomatiques du président François Hollande, notamment depuis sa rencontre mardi avec Barack Obama qui a montré la disponibilité des Etats-Unis pour des frappes aériennes, sans pour autant parler de "coalition", ni d'une participation terrestre.

Le deuxième élément qui fait que cette idée (coalition) "parte en vrille", les médias citent l'épisode de l'avion militaire russe abattu par la Turquie qui laisse, estime-t-on, "très peu" de chance à la réussite de l'initiative française.

Vladimir Poutine, qui était favorable au départ à l'idée, ne semble pas donner la moindre lueur (ou soupçon) qu'il a l'intention de changer sa position vis-à-vis du régime syrien. Ayant pris une longueur d'avance, par sa présence sur le terrain en Syrie, Poutine, en fin stratège, veut adapter les événements et leur développement en Syrie à sa grille de lecture sur la situation au Proche-Orient.

Le président Hollande rencontrera jeudi Poutine dans l'espoir de trouver un terrain d'entente pour coordonner les

frappes aériennes contre Daech, pour éviter des dommages collatéraux, mais beaucoup d'analystes doutent fort que les deux armées (française et russe) puissent travailler ensemble dans cette guerre qui ne donne pas l'impression d'avoir les mêmes objectifs.

La Presse de la Manche relève, dans son éditorial, que François Hollande "veut faire travailler en équipe des États qui n'ont aucune envie de se fréquenter", étant donné, explique-t-il, que "chacun poursuit sa propre croisade".

Le Figaro souligne, pour sa part, qu'avec "tels alliés", la France "n'est pas au bout de ses peines", relevant que la Turquie et la Russie, qui sont "indispensables" à François Hollande, sont "irréconciliables" sur le sort de Bachar al-Assad. L'initiative est, en quelque sorte, coincée, comme l'a expliqué Khattar Abou Diab, politologue et spécialiste du Moyen-Orient, "entre un acteur, Poutine, qui a son propre agenda et qui, en même temps, est imprévisible, et un autre, Obama, qui ne veut pas bouger".

Du côté des Etats-Unis, l'allié incontournable et décisif n'est pas, selon des analystes, "chaud" pour une action d'envie, expliquant que même s'il fait face à de nombreuses pressions, y compris dans son propre camp, Barack Obama "ne s'est pas encore décidé à aller au-delà des frappes aériennes sur l'EI en Irak et en Syrie".

Devant ce concert de doutes, le chef d'État français, même s'il ne ménage pas sa peine pour reconstruire un "Yalta du terrorisme", reconnaît l'Est républicain, "son volontarisme bute sur une multitude d'obstacles, même si la participation des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, à cette coordination", reste conditionnée par seulement des frappes aériennes et avant les fêtes de fin d'année.

OUVERTE AUX ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS UNIVERSITAIRES
Bientôt une plateforme maghrébine de l'archive numérique

Un projet de plate-forme maghrébine de l'archive ouverte et de données numériques a été mis à la disposition des étudiants, chercheurs universitaires et autres partenaires concernés à l'initiative de trois établissements universitaires algériens, a annoncé la rectrice de l'université de Boumerdes.

Cette plate-forme maghrébine (Algérie, Maroc et Tunisie), dont la réalisation a duré trois ans (2011 à 2014), s'inscrit dans le cadre du programme de soutien européen à la recherche scientifique "Tempus", a indiqué à l'APS Cherifi Louisa, en marge d'une journée d'études régionale sur l'"Accès libre à l'information scientifique et technique dans les universités maghrébines (Istimag)".

Ce projet vise l'accompagnement des bibliothèques universitaires dans la création d'une archive ouverte à tous et à titre gracieux, ainsi que de banques de données numériques relatives à l'université à mettre à la disposition des étudiants et chercheurs.

Cette plate-forme numérique a été alimentée, à ce jour, en 3.800 documents et ouvrages (mémoires et thèses, conférences et articles) produits par l'université de Boumerdes, 5.000 produits de l'université de Tlemcen et 1.500 autres de l'université de Batna, toutes trois parties prenantes de ce projet maghrébin, a-t-elle ajouté.

Selon Mekiri Souhila, cadre à la bibliothèque universitaire de Boumerdes, ce projet "a constitué une base pour la réalisation d'une étude préliminaire sur la situation de l'information scientifique et technique dans les pays participants à cette plate-forme."

Quelque 38 bibliothèques, relevant de 11 universités du centre du pays, ont pris part à cette journée d'études, qui a pour objectif la sensibilisation des universités algériennes sur l'importance d'"intégrer cette plate-forme numérique aux fins de mettre ses produits à la portée de tous", a souligné Bouzaouia Fatah, directeur de la bibliothèque centrale de l'université de Boumerdes, initiative de l'événement.

SÉCURISATION DES FRONTIÈRES AU SUD DU PAYS

33 contrebandiers arrêtés dans différentes régions

Trente-trois contrebandiers ont été arrêtés mardi dans différentes régions du sud du pays par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), relevant du secteur opérationnel de Djanet, (4^e Région militaire) a arrêté le 24 novembre 2015, 8 contrebandiers de différentes nationalités et saisi un véhicule tout-terrain, dix détecteurs de métaux, deux groupes électrogènes et des téléphones portables", précise le communiqué.

"De même, des éléments de la Gendarmerie nationale d'Ouargla ont intercepté un contrebandier et un véhicule touristique chargé de 75.400 boîtes de différents médicaments", ajoute-t-on.

"Au niveau de la 6^e Région militaire, des détachements relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset, de Bordj Badji Mokhtar et d'In Guezzam ont arrêté, vingt-quatre contrebandiers de différentes nationalités et ont saisi deux véhicules tout-terrain, une moto, cinq détecteurs de métaux et des téléphones portables", rapporte encore la même source.

"Par ailleurs et à Tlemcen (2^e Région militaire), des éléments des gardes-frontières ont déjoué une tentative de contrebande de 7.965 litres de carburants", constate par ailleurs le MDN.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

59 MORTS ET 1.362 BLESSÉS EN UNE SEMAINE !

Cinquante-neuf personnes ont trouvé la mort et 1.362 autres ont été blessées dans 1.217 accidents de la circulation routière enregistrés durant la période du 15 au 21 novembre courant à travers le territoire national, selon un

bilan établi mercredi par la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Aïn Defla, avec 11 personnes décédées et 27 autres blessées, suite à 22 accidents de la route, a précisé

la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 901 interventions pour procéder à l'extinction de 612 incendies urbains, industriels et incendies divers.